

GREAT-WEST
LIFECO INC.

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires
2016

TABLE DES MATIÈRES

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	
Renseignements sur l'exercice du droit de vote	
Actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée.....	3
Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations	3
Actionnaires inscrits.....	3
Actionnaires non inscrits	4
Exercice du droit de vote par procuration.....	4
Porteurs principaux des actions comportant droit de vote.....	4
Élection des administrateurs.....	4
Rémunération des administrateurs	16
Rémunération des hauts dirigeants.....	18
Analyse de la rémunération.....	18
Gestion des risques liés à la politique de rémunération	21
Tableau récapitulatif de la rémunération	23
Attributions aux termes des régimes incitatifs	24
Prestations de retraite	26
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.....	28
Représentations graphiques du rendement	28
Rendements totaux cumulatifs sur cinq ans	28
Rendements totaux cumulatifs sur dix ans	29
Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions.....	30
Prêts octroyés aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés.....	30
Nomination des auditeurs	30
Gouvernance	31
Conseil d'administration et comités de celui-ci	31
Composition du conseil	33
Réunions des administrateurs indépendants	34
Composition des comités	34
Président du conseil	34
Liens des administrateurs.....	34
Mandats du conseil et des comités	34
Description des postes des présidents du conseil et des comités et du président et chef de la direction	34
Orientation et formation continue	35
Planification stratégique.....	36
Code de conduite professionnelle et de déontologie.....	36
Mise en candidature et évaluation des administrateurs	36
Diversité au sein du conseil	37
Diversité au sein de la direction principale.....	37
Durée de l'affectation au conseil	38
Comité de rémunération	38
Renseignements supplémentaires	40
Propositions	40
Approbation de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.....	40
Annexe A	41

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est donné par les présentes que l'assemblée annuelle des actionnaires de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») aura lieu au siège social de la Société, au 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada, le 5 mai 2016 à 11 h, heure locale, aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et le rapport des auditeurs y afférent;
- (2) élire les administrateurs;
- (3) nommer les auditeurs;
- (4) régler les autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Par ordre du conseil d'administration,
la vice-présidente et secrétaire générale,



L.A. Speers

Winnipeg (Manitoba)
Le 23 février 2016

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée annuelle ou si, pour des raisons de santé, des dispositions spéciales sont nécessaires, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. par courriel, à l'adresse GWO@computershare.com, ou par téléphone, à l'un des numéros suivants :

1 888 284-9137 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

447 5566 (Irlande)

001 870 702 0003 (Royaume-Uni)

514 982-9557 (autres pays)

LES PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES OU D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG QUI NE PRÉVOIENT PAS ASSISTER À L' ASSEMBLÉE ANNUELLE SONT PRIÉS DE REMPLIR, DE DATER ET DE SIGNER LA PROCURATION CI-JOINTE ET DE LA RENVOYER À SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC. DANS L' ENVELOPPE AFFRANCHIE PRÉVUE À CETTE FIN.

LA PROCURATION NE POURRA ÊTRE UTILISÉE À L' ASSEMBLÉE ANNUELLE OU À TOUTE REPRISE DE CELLE-CI EN CAS D' AJOURNEMENT QUE SI, UNE FOIS REMPLIE, ELLE EST POSTÉE DE MANIÈRE À PARVENIR À SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., 100, UNIVERSITY AVENUE, TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1, À L' ATTENTION DU SERVICE DES PROCURATIONS, OU EST DÉPOSÉE AUPRÈS DE CELLE-CI, AU PLUS TARD 48 HEURES AVANT LE DÉBUT DE L' ASSEMBLÉE ANNUELLE OU DE TOUTE REPRISE DE CELLE-CI EN CAS D' AJOURNEMENT.

LES PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES OU D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG PEUVENT ÉGALEMENT VOTER PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS QUI SONT DONNÉES DANS LA PROCURATION CI-JOINTE. SI VOUS CHOISISSEZ DE VOTER PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET, VOUS DEVREZ AUSSI LE FAIRE AU PLUS TARD 48 HEURES AVANT LE DÉBUT DE L' ASSEMBLÉE ANNUELLE OU DE TOUTE REPRISE DE CELLE-CI EN CAS D' AJOURNEMENT.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction est fournie relativement à la sollicitation, par la direction de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») ou pour son compte, de procurations devant être utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui aura lieu le 5 mai 2016 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La sollicitation se fera surtout par la poste, mais les employés permanents de la Société ou de ses filiales pourront également solliciter des procurations en personne. La Société assume tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction :

<i>Dénomination sociale et activité principale</i>	<i>Abréviation</i>
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Great-West)	Canada-Vie
Corporation Financière Canada-Vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Great-West)	CFCV
Great-West Life & Annuity Insurance Company (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Société)	Great-West Financial
La Great-West, compagnie d'assurance-vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Société)	Great-West
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Great-West)	London Life
Power Corporation du Canada (société de portefeuille et de gestion)	Power Corporation
Corporation Financière Power (société de portefeuille détenant des intérêts importants dans le secteur des services financiers)	Financière Power
Putnam Investments, LLC (société de portefeuille contrôlée par la Société qui détient des intérêts dans le secteur des fonds de placement)	Putnam

Sauf indication contraire, les renseignements donnés dans les présentes sont arrêtés au 23 février 2016.

ACTIONNAIRES AYANT LE DROIT DE VOTER À L'ASSEMBLÉE

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires (les « actions ordinaires ») et les personnes qui détiennent des actions privilégiées de premier rang, série F, série G, série H, série I, série L, série M, série N, série O, série P, série Q, série R et série S (collectivement, les « actions privilégiées de premier rang ») de la Société le 10 mars 2016 à la fermeture des bureaux ont le droit d'assister et de voter à l'assemblée. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit à une voix par action ordinaire qu'il détient, et chaque porteur d'actions privilégiées de premier rang a droit à 0,98 voix par action privilégiée de premier rang qu'il détient, à l'égard de toutes les questions soumises au vote à l'assemblée.

En date du 23 février 2016, 993 123 532 actions ordinaires, 7 740 032 actions privilégiées de premier rang, série F, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série G, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série H, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série I, 6 800 000 actions privilégiées de premier rang, série L, 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série M, 8 524 422 actions privilégiées de premier rang, série N, 1 475 578 actions privilégiées de premier rang, série O, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série P, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série Q, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série R et 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série S ont été émises et sont en circulation.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 1^{er} juin 1997 afin de a) restreindre l'émission et le transfert des actions privilégiées de premier rang de manière à empêcher quiconque d'acquérir plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie et b) restreindre les droits de vote rattachés aux actions privilégiées de premier rang détenues en violation de ce plafond de 10 %. Ces restrictions ont été imposées afin d'aider la Société à se conformer à l'article 411 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Actionnaires inscrits

Une personne est un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang si elle est inscrite à titre d'actionnaire sur la liste des actionnaires tenue par Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires et des actions privilégiées de premier rang. Le cas échéant, un certificat d'actions aura été émis à l'actionnaire, indiquant son nom et le nombre d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang dont il est propriétaire, et Computershare lui aura envoyé une procuration avec la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

La procuration de Computershare qui accompagne la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction est destinée aux porteurs inscrits d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée et d'y voter en personne. Chacune des personnes désignées dans la procuration de Computershare ci-jointe est un représentant de la direction de la Société et un administrateur ou un membre de la direction principale de celle-ci. **Chaque porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang a le droit de nommer une personne physique ou morale (qui n'est pas obligatoirement un actionnaire), autre que celles qui sont désignées par la direction dans la procuration de Computershare ci-jointe, qui le représentera à l'assemblée.** Pour ce faire, l'actionnaire inscrit doit inscrire le nom de son fondé de pouvoir à l'endroit prévu à cette fin sur la procuration de Computershare ou remplir une autre procuration en bonne et due forme. La procuration ne pourra être utilisée à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement que si, une fois remplie, elle est postée de manière à parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du service des procurations, ou est déposée auprès de celle-ci, au plus tard 48 heures avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

L'actionnaire inscrit peut révoquer sa procuration soit a) en déposant un document portant sa signature ou celle de son mandataire autorisé par écrit (i) au siège social de la Société, 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada, R3C 1V3, à l'attention de la vice-présidente et secrétaire générale, au plus tard le jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, à laquelle la procuration doit être utilisée, ou (ii) auprès du président de l'assemblée, le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, soit b) en procédant de toute autre manière permise par la loi.

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang peuvent également voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui sont données dans la procuration ci-jointe. Si vous choisissez de voter par téléphone ou par Internet, vous devrez aussi le faire au plus tard 48 heures avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Actionnaires non inscrits

Une personne est un actionnaire non inscrit (ou véritable) si ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées de premier rang sont détenues pour son compte par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société a remis des exemplaires des documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires afin que ceux-ci les fassent parvenir aux actionnaires non inscrits dont ils détiennent les actions ordinaires ou les actions privilégiées de premier rang. Ces intermédiaires ont souvent recours à une société de services (par exemple, Broadridge Investor Communications Corporation) qui se charge d'acheminer les documents en question aux actionnaires non inscrits et d'obtenir leurs instructions de vote quant à leurs actions ordinaires et à leurs actions privilégiées de premier rang qui sont détenues par les intermédiaires. Les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement les instructions qui sont données dans le formulaire d'instructions de vote ou la procuration que leur intermédiaire leur a fait parvenir afin d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang qu'ils détiennent par l'entremise de cet intermédiaire. Les actionnaires non inscrits doivent donner leurs instructions de vote aux intermédiaires suffisamment à l'avance pour que ceux-ci puissent les transmettre à la Société au plus tard 48 heures avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent assister à l'assemblée et y voter en personne doivent inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote ou la procuration afin de se nommer eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir, puis renvoyer le formulaire ou la procuration, selon le cas, en suivant les instructions de leur intermédiaire.

L'actionnaire non inscrit qui donne une procuration peut la révoquer en communiquant avec son intermédiaire et en respectant les exigences applicables que celui-ci lui impose. L'intermédiaire pourrait ne pas être en mesure de révoquer une procuration s'il ne reçoit pas l'avis de révocation assez longtemps à l'avance.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

À tout scrutin qui pourrait être tenu, les représentants de la direction désignés dans la procuration ci-jointe exerceront ou non les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang à l'égard desquelles ils ont reçu leur mandat conformément aux instructions que l'actionnaire a données dans la procuration et, si l'actionnaire a indiqué un choix en ce qui a trait aux questions soumises au vote, ils voteront en conséquence. **En l'absence d'instruction, les représentants de la direction exerceront ces droits de vote a) pour les candidats de la direction à titre d'administrateurs et b) pour la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs.**

La procuration ci-jointe confère un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions indiquées dans l'avis de convocation ou aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La direction de la Société n'est au courant d'aucune modification ni d'aucune question de ce genre qui pourrait être soumise à l'assemblée. **Si l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, est dûment saisie de telles modifications ou autres questions, le fondé de pouvoir désigné dans la procuration ci-jointe exercera les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang représentées par celle-ci à sa discrétion.**

PORTEURS PRINCIPAUX DES ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, en date du 23 février 2016, la Financière Power exerce une emprise, directement ou indirectement, sur 709 305 452 actions ordinaires, soit 71,42 % des actions ordinaires en circulation, ce qui représente environ 65 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote en circulation de la Société. La Financière Power est une filiale de Power Corporation, dont la Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle les droits de vote. La Financière Power n'est propriétaire d'aucune action privilégiée de premier rang et aucune de ces actions n'est soumise à son emprise.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de la Société stipulent que la Société doit compter 20 administrateurs. Les 20 personnes indiquées dans les tableaux qui suivent, à l'exception de M. Doer et de M^{me} Qureshi, siègent actuellement au conseil d'administration. Le mandat de chacun des administrateurs en poste prendra fin à la clôture de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. À l'assemblée, les personnes indiquées ci-après seront mises en candidature en vue de l'élection au conseil d'administration de la Société. Chaque

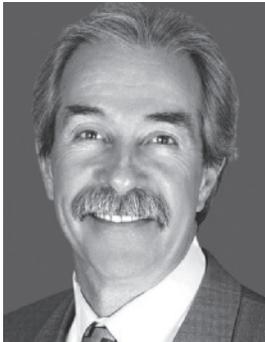
administrateur élu à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, exercera ses fonctions pendant un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne libre pour quelque autre raison que ce soit.

S'il y a d'autres mises en candidature à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, les administrateurs seront élus par vote cumulatif. Selon ce mode de scrutin, chaque actionnaire peut exprimer le nombre de voix qui correspond (i) au nombre de voix rattachées aux actions ordinaires ou aux actions privilégiées de premier rang qu'il détient, multiplié par (ii) le nombre d'administrateurs devant être élus. L'actionnaire peut attribuer toutes ses voix à un seul candidat ou les répartir entre les candidats comme bon lui semble. S'il vote en faveur de plusieurs candidats sans préciser comment il souhaite répartir ses voix, il sera réputé les avoir réparties également entre les candidats en question. Si l'actionnaire désire répartir ses voix de manière inégale entre les candidats pour lesquels il a donné instruction au fondé de pouvoir désigné dans la procuration ci-jointe de voter, il devra le faire personnellement à l'assemblée ou remplir une nouvelle procuration en bonne et due forme.

La Société, sur la foi de la dispense dont peuvent se prévaloir les émetteurs contrôlés par un actionnaire majoritaire aux termes de la règle applicable de la Bourse de Toronto (la « TSX »), n'a pas adopté de politique sur l'élection des administrateurs à la majorité (c.-à-d., une politique qui obligerait l'administrateur ayant été élu par moins de la majorité des voix exprimées à démissionner). La Société estime que le processus qu'elle suit actuellement en vue de l'élection du conseil est approprié. Le conseil choisit les candidats en tenant compte de leurs compétences, de leur expérience en affaires et en finances et de leur degré d'engagement et en reconnaissant la diversité fonctionnelle et géographique et la complexité des filiales d'exploitation de la Société. D'autres personnes peuvent être mises en candidature par d'autres actionnaires ou fondés de pouvoir à l'assemblée, auquel cas les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus. Ce processus est conforme aux lois canadiennes qui régissent les sociétés par actions et les valeurs mobilières. En outre, comme il est indiqué ci-dessus, la Financière Power contrôle environ 65 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions comportant droit de vote en circulation de la Société et, de ce fait, elle exprimera obligatoirement la majorité des voix dans le cadre de l'élection des administrateurs de la Société. Par conséquent, l'adoption d'une politique sur le vote à la majorité n'apporterait rien à la Société dans la situation qui est actuellement la sienne.

À la connaissance de la direction de la Société, aucune des personnes indiquées ci-après ne sera incapable ni ne refusera, pour quelque raison que ce soit, de siéger au conseil. **Cependant, si le cas se présente avant l'élection, le représentant de la direction désigné dans la procuration ci-jointe se réserve le droit de voter pour une autre personne, à sa discrétion.**

Le conseil d'administration compte sept comités : le comité d'audit, le comité de direction, le comité de rémunération, le comité de gouvernance et des mises en candidature, le comité de révision, le comité de gestion des risques et le comité des placements. Les administrateurs qui siègent à ces comités sont indiqués dans les tableaux suivants (les notes des tableaux figurent à la fin de la présente rubrique) :

 <p>Marcel R. Coutu 62 ans Calgary (Alberta) Canada</p>	<p>Administrateur depuis le 3 mai 2007</p> <p>M. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., qui compte l'un des projets d'exploitation de sables bitumineux les plus vastes au Canada, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de Power Corporation, de la Société financière IGM Inc., du Groupe Investors Inc., de Mackenzie Inc., de Brookfield Asset Management Inc., d'Enbridge Inc. et du Calgary Exhibition and Stampede. Il a déjà été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta et siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited et de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.</p>			
	<p>PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]</p> <p>Conseil d'administration Comité de rémunération Comité de direction Comité de gouvernance et des mises en candidature Comité de gestion des risques Comité des placements</p>	<p>RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015</p> <p>10 sur 11 5 sur 7 3 sur 4 2 sur 3 7 sur 9 3 sur 5</p>		
<p>TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016</p>				
<p>Actions ordinaires</p> <p>10 000</p>	<p>Unités d'actions différées^[2]</p> <p>21 538</p>	<p>Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées</p> <p>31 538</p>	<p>Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées^[3]</p> <p>1 089 323 \$</p>	<p>Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint^[4]</p> <p>✓</p>



André Desmarais, O.C., O.Q.
59 ans
Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis le 22 avril 1992

M. Desmarais est co-président exécutif du conseil de la Financière Power et président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de Power Corporation. Avant de se joindre à Power Corporation en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields Securities Ltd. Il a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de la Société financière IGM Inc., du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. Il est l'un des administrateurs de Power Corporation, de la Financière Power et de Pargesa Holding SA en Europe. Il est président honoraire du Conseil commercial Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de rémunération
Comité de direction
Comité de gouvernance et des mises en candidature
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

11 sur 11
5 sur 7
3 sur 4
2 sur 3
7 sur 9
3 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
350 000	135 828	485 828	16 780 499 \$	✓



Paul Desmarais, jr, O.C., O.Q.
61 ans
Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis le 15 mai 1986

M. Desmarais est président du conseil et co-chef de la direction de Power Corporation et co-président exécutif du conseil de la Financière Power. Il s'est joint à Power Corporation en 1981, assumant le poste de vice-président dès l'année suivante. Au sein de la Financière Power, il a été vice-président de 1984 à 1986, président et chef de l'exploitation de 1986 à 1989, vice-président exécutif du conseil de 1989 à 1990, président exécutif du conseil de 1990 à 2005 et président du comité exécutif de 2006 à 2008 et il est co-président exécutif du conseil depuis 2008. Il a été vice-président du conseil de Power Corporation de 1991 à 1996 et a été nommé président du conseil et co-chef de la direction de celle-ci en 1996. Chez Pargesa, il a siégé au comité de direction de 1982 à 1990 et en est devenu vice-président exécutif, puis président exécutif en 1991; il a été nommé co-chef de la direction en 2003 et président du conseil en 2013. Il siège au conseil de Pargesa depuis 1992. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Great-West, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam, la Société financière IGM Inc., le Groupe Investors Inc. et Mackenzie Inc. En Europe, il est vice-président du conseil de Groupe Bruxelles Lambert, membre du conseil et président du comité des mises en candidature et de rémunération de LafargeHolcim et membre du conseil de Total SA et de SGS SA. Il a été vice-président et membre du conseil d'Imerys jusqu'en 2008 et membre du conseil de GDF Suez jusqu'en 2014. Il siège au Conseil canadien des chefs d'entreprise, qu'il a déjà présidé. Il siège également à un certain nombre de conseils consultatifs d'organismes de bienfaisance. Il a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et Chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de rémunération
Comité de direction
Comité de gouvernance et des mises en candidature
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

6 sur 11
5 sur 7
2 sur 4
2 sur 3
2 sur 9
2 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
100 000	28 837	128 837	4 450 030 \$	✓



Gary A. Doer, O.M.
67 ans
Winnipeg (Manitoba) Canada

M. Doer ne siège pas au conseil actuellement.

M. Doer a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été Premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009, y compris ceux de ministre des Affaires urbaines de 1986 à 1988 et de ministre des Investissements de la Couronne de 1987 à 1988. Il a été président de l'Association des employés du gouvernement du Manitoba de 1979 à 1986. Il est co-président bénévole du Wilson Centre du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné le prix Distinguished Diplomatic Service en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

S.O.

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

S.O.

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	AUCUNE	AUCUNE	NÉANT	S.O.



Claude Généreux
53 ans
Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis le 7 mai 2015

M. Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et de la Financière Power depuis mars 2015. Il est associé directeur émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il a occupé divers postes de direction, y compris chef du groupe mondial de l'énergie et du bureau de Montréal, a siégé au comité des ressources humaines mondial responsable de l'élection et de l'évaluation des associés et a participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats ne détenant pas de maîtrise en administration des affaires. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de la Société financière IGM Inc., du groupe Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. Il siège également au conseil des gouverneurs de l'Université McGill et au conseil de la Fondation Jeanne Sauvé. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de direction
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

6 sur 6
2 sur 2
6 sur 6
3 sur 3

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	3 742	3 742	129 249 \$	✓



Chaviva M. Hošek, O.C., Ph.D., LL.D.
69 ans
Toronto (Ontario) Canada

Administratrice depuis le 1^{er} mai 2008

M^{me} Hošek est présidente émérite de l'Institut canadien de recherches avancées de Toronto, dont elle a été présidente et chef de la direction jusqu'à son départ à la retraite en 2012. Elle est professeure à l'École de politiques publiques et de gouvernance de l'Université de Toronto. De 1993 à 2000, elle a été conseillère principale en matière de politiques auprès du Premier ministre du Canada et directrice, Politiques et recherche, au bureau du Premier ministre du Canada. Elle a été conseillère principale en matière de politiques auprès du chef du Parti libéral du Canada de 1990 à 1993 et, auparavant, députée provinciale (Oakwood), ministre du Logement du gouvernement de l'Ontario et membre du conseil des politiques et des priorités du Conseil des ministres de l'Ontario. Elle a été membre du Conseil économique du Canada. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie, ainsi qu'à celui de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. Elle a déjà siégé au conseil de Les aliments Maple Leaf Inc. et d'Inco Ltd. et est actuellement administratrice et fiduciaire d'un certain nombre d'organismes à but non lucratif. Elle a été nommée officière de l'Ordre du Canada en 2006. Elle a fait ses études à l'Université McGill et à l'Université Harvard.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité d'audit
Comité de révision

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

11 sur 11
9 sur 10
2 sur 2

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	16 787	16 787	579 823 \$	✓



J. David A. Jackson
69 ans
Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis le 2 mai 2013

M. Jackson est avocat-conseil principal en fusions et acquisitions et en gouvernance au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont il a été l'un des associés jusqu'en 2012. De 1995 à 2001, il a été président du conseil du cabinet. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie, ainsi qu'à celui de Power Corporation et de la Financière Power. Il a siégé au conseil du Groupe Investors Inc. de 1991 à 2001 ainsi qu'à celui d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été vice-président et membre du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre, de Toronto, jusqu'en juin 2011. Il est reconnu en tant qu'avocat de premier plan dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement d'entreprises et de la gouvernance par de nombreux organismes indépendants. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Windsor et d'un baccalauréat en droit de la faculté de droit Osgoode Hall. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de rémunération
Comité de direction
Comité de gouvernance et des mises en candidature
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

11 sur 11
4 sur 4
4 sur 4
0 sur 0
9 sur 9
5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	4 314	4 314	149 006 \$	✓



Paul A. Mahon
52 ans
Winnipeg (Manitoba) Canada

Administrateur depuis le 1^{er} août 2013

M. Mahon est président et chef de la direction de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2013. Il était auparavant président et chef de l'exploitation, Canada de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il s'est joint à la Great-West en 1986 et siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam. Il est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise. Il siège au conseil de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, de la fondation Action cancer Manitoba et de la Misericordia Health Centre Corporation. Il est membre du comité permanent de développement des ressources de Centraide.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS ^[2]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015
Conseil d'administration	11 sur 11
Comité de direction	4 sur 4
Comité des placements	5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^{[2] [2a]}	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
138 778	104 288	243 066	8 395 500 \$	✓



Susan J. McArthur
53 ans
Toronto (Ontario) Canada

Administratrice depuis le 7 mai 2015

M^{me} McArthur est associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement privée axée sur les technologies immobilières et agroalimentaires. Elle compte 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada et a conseillé des sociétés à l'égard d'une vaste gamme d'opérations, y compris des acquisitions et des dessaisissements, des financements par actions et par emprunt publics et privés, des restructurations du capital et d'autres initiatives stratégiques. Auparavant, elle était courtière en valeurs mobilières principale chez Jacob Securities Inc., maison de courtage spécialisée dans l'énergie renouvelable, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière et les infrastructures. Elle a travaillé chez Rothschild Canada Limited à Toronto, Lazard Frères & Co. à New York et à Paris et The First Boston Corporation à New York. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Elle siège également au conseil de First Capital Realty, de Papiers Tissu KP Inc. et de PKGP Inc. et est l'une des fiduciaires du Chemtrade Logistics Income Fund. Elle a siégé à un certain nombre de conseils, y compris le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada, qu'elle a présidé, et le conseil de Globalive Wireless Management (Wind Mobile), de la Banque UBS Canada, d'Orvana Minerals Inc., de Bonus Resources Services, du Canadian Club of Toronto, de Les Jardins de Métis Inc., de Luminato et du Festival international du film de Toronto. Elle est diplômée de l'Université Western Ontario (désormais l'Université Western).

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS ^[2]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015
Conseil d'administration	6 sur 6
Comité de direction	2 sur 2
Comité de gestion des risques	5 sur 6
Comité des placements	3 sur 3

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
1 000	963	1 963	67 802 \$	✓



R. Jeffrey Orr
57 ans
Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis le 30 juillet 2002

M. Orr est président du conseil de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2013 et de Great-West Financial depuis juillet 2013. Il est aussi président et chef de la direction de la Financière Power depuis mai 2005. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc. Il était auparavant président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie et de Great-West Financial, ainsi qu'à celui de Putnam, qu'il préside. Il est membre et président du conseil de la Société financière IGM Inc., du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. et siège au conseil de la Financière Power et de Power Corporation. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS ^[2]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015
Conseil d'administration	11 sur 11
Comité de rémunération	7 sur 7
Comité de direction	4 sur 4
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3
Comité de gestion des risques	9 sur 9
Comité des placements	5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
20 000	137 704	157 704	5 447 096 \$	✓



Rima Qureshi
51 ans
Westmount (Québec) Canada

M^{me} Qureshi ne siège pas au conseil actuellement.

M^{me} Qureshi est vice-présidente principale, chef de la stratégie, responsable des fusions et acquisitions et présidente de la région Europe du Nord, Russie et Asie centrale chez Ericsson, société de technologie internationale offrant des services et des logiciels, depuis mai 2014 et janvier 2012, respectivement. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de haute direction au sein d'Ericsson, y compris ceux de vice-présidente principale, Projets stratégiques et de vice-présidente principale et responsable de l'unité commerciale des systèmes mobiles AMRC. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des technologies et des communications à l'échelle mondiale. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (informatique) et d'une maîtrise en administration des affaires (affaires internationales) de l'Université McGill. Elle siège au conseil de MasterCard Inc. et de Wolters Kluwer NV.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS ^[2]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015
S.O.	S.O.

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	S.O.	AUCUNE	NÉANT	S.O.



Henri-Paul Rousseau, Ph.D.
67 ans
Montréal (Québec) Canada

Administrateur depuis le 7 mai 2009

M. Rousseau est vice-président du conseil de Power Corporation et de la Financière Power depuis janvier 2009. Il a été président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec de mai 2005 à mai 2008 et en a été président du conseil et chef de la direction de septembre 2002 à avril 2005. Il a été président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada de 1994 à 2002 et, avant cela, il avait occupé des postes de direction au sein de Boréal Assurances Inc. et de la Banque Nationale du Canada. Il a été professeur d'économie à l'Université Laval de 1975 à 1986 et à l'Université du Québec à Montréal de 1973 à 1975. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de la Société financière IGM Inc., du Groupe Investors Inc., de Mackenzie Inc. et de Santander Bank, N.A. Il a siégé au conseil de la GFMA (Global Financial Markets Association) jusqu'en juillet 2014. Il est titulaire d'un doctorat honoris causa de l'Université Concordia, de l'Université Lumière Lyon 2 (France), de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et à but non lucratif.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

Conseil d'administration	11 sur 11
Comité de direction	4 sur 4
Comité de gestion des risques	8 sur 9
Comité des placements	5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
2 800	18 049	20 849	720 124 \$	✓



Raymond Royer, O.C., O.Q., FCPA, FCA
77 ans
Montréal (Québec) Canada

Administrateur depuis le 7 mai 2009

M. Royer a été président et chef de la direction et l'un des administrateurs de Domtar Inc. de 1996 à décembre 2008. Il avait auparavant été président et chef de l'exploitation de Bombardier Inc. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de la Financière Power. Il a siégé au conseil de Shell Canada Limitée jusqu'en 2007. Il préside le conseil de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill et siège au conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

Conseil d'administration	11 sur 11
Comité d'audit	10 sur 10

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
15 000	55 843	70 843	2 446 917 \$	✓



T. Timothy Ryan
70 ans
Bal Harbour, Floride,
États-Unis

Administrateur depuis le 8 mai 2014

M. Ryan a été vice-président, Affaires réglementaires, chez JPMorgan Chase de 2013 à 2014. Avant de se joindre à JPMorgan, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association de 2008 à 2013. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de la CFCV, de Great-West Financial, de Putnam, de Power Corporation et de la Financière Power. Il est président du conseil externe de Santander Holdings USA, Inc. et de Santander Bank, N.A. Il a déjà siégé au conseil de Markit et de Lloyds Banking Group plc et au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council à titre de représentant du secteur privé de 2007 à 2011. De 2000 à 2004, il a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de la banque Koram à Seoul, en Corée et, de 2001 à 2012, il a siégé au conseil et présidé le comité des finances de la fondation États-Unis-Japon.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de rémunération
Comité de direction
Comité de gouvernance et des mises en candidature
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

11 sur 11
7 sur 7
4 sur 4
2 sur 3
9 sur 9
5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	11 616	11 616	401 217 \$	✓



Jerome J. Selitto
74 ans
Philadelphie, Pennsylvanie,
États-Unis

Administrateur depuis le 3 mai 2012

M. Selitto est président d'Avex Funding Corporation, prêteur hypothécaire œuvrant principalement dans le secteur des technologies qui a des bureaux à New York et en Californie et exerce des activités en Inde, depuis avril 2015. Il a été président et chef de la direction et l'un des administrateurs de PHH Corporation (« PHH »), fournisseur de premier plan de services hypothécaires et de gestion de parcs automobiles en impartition, d'octobre 2009 à janvier 2012. Avant de se joindre à PHH, il a travaillé chez Ellie Mae, Inc., fournisseur de solutions destinées aux entreprises, y compris un réseau en direct, des logiciels et des services relatifs au secteur des prêts hypothécaires résidentiels, d'abord à titre de consultant principal à compter de 2007, puis, plus tard en 2007 et jusqu'en 2009, à titre de vice-président directeur, Division des prêts. En 2000, il a fondé une entreprise innovatrice sur le Web, DeepGreen Financial, société de prêts hypothécaires et caisse d'épargne fédérale fermée qui est devenue l'un des prêteurs en ligne les plus prospères aux États-Unis pour ce qui est des prêts garantis par des biens immobiliers, où il a occupé le poste de chef de la direction. De 1992 à 1999, il a été vice-président du conseil d'Amerin Guaranty Corporation (actuellement Radian Guaranty), société d'assurance hypothécaire, dont il est l'un des fondateurs. Auparavant, il a été associé directeur de First Chicago Corporation et de PaineWebber Inc. et l'un des dirigeants de Kidder, Peabody & Co., de William R. Hough & Company et de la Florida Federal Savings and Loan Association. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam. Il est membre et président du conseil de One Zero Mortgage.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de direction
Comité de révision
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

11 sur 11
4 sur 4
2 sur 2
7 sur 9
5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	7 282	7 282	251 520 \$	✓



James M. Singh, CPA, CMA
69 ans
Saint-Légier, Vaud, Suisse

Administrateur depuis le 1^{er} août 2012

M. Singh a été directeur général et chef financier de Nestlé S.A. jusqu'à son départ à la retraite en 2012. Auparavant, il a été directeur, Acquisitions et développement des affaires de Nestlé S.A. de 2000 à 2007 et directeur général et chef financier de Nestlé Canada Inc. de 1995 à 2000. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université de la Guyane ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Windsor. Il est président et secrétaire de JS Bravo Advisory Sàrl, société de services de consultation en stratégie et finances. Il est fellow du Chartered Institute of Management Accountants du Royaume-Uni et membre des Comptables professionnels agréés du Canada. Il siège au conseil de RTL Group, au Luxembourg, et de l'American Skin Association. Il est président du conseil de CSM Bakery Supplies Limited. Il a déjà présidé le groupe de travail des chefs des finances de la Table ronde des industriels européens et siégeait à l'International Integrated Financial Reporting Standard Committee.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

Conseil d'administration	11 sur 11
Comité d'audit	10 sur 10
Comité de direction	4 sur 4
Comité de révision	2 sur 2
Comité de gestion des risques	9 sur 9
Comité des placements	5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
10 500	AUCUNE	10 500	362 670 \$	✓



Emőke J.E. Szathmáry, C.M., O.M., Ph.D.
72 ans
Winnipeg (Manitoba) Canada

Administratrice depuis le 4 mai 2006

M^{me} Szathmáry est présidente émérite de l'Université du Manitoba et professeure émérite au sein de la faculté d'anthropologie. Elle siège au conseil des gouverneurs et est l'ancienne doyenne et vice-rectrice à l'enseignement de l'Université McMaster. Avant cela, elle était doyenne de la faculté des sciences sociales de l'Université Western Ontario (actuellement l'Université Western) de London. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie, ainsi qu'à celui de la Financière Power et de Power Corporation. Elle siège au conseil de plusieurs organismes à but non lucratif voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie à l'échelle provinciale et nationale. Elle est titulaire de sept doctorats honorifiques et a reçu le prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en administration publique au Manitoba. Elle est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

Conseil d'administration	11 sur 11
--------------------------	-----------

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	29 418	29 418	1 016 098 \$	✓



Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA
60 ans
Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis le 3 mai 2012

M. Tretiak est vice-président exécutif et chef des services financiers de Power Corporation et de la Financière Power depuis mai 2012. De 1988 à mai 2012, il a occupé divers postes au sein de la Société financière IGM Inc. et du Groupe Investors Inc., dont le dernier a été celui de vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société financière IGM Inc. qu'il a occupé d'avril 1999 à mai 2012. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc., ainsi qu'à celui de la Société financière IGM Inc., du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en économie et sciences politiques de l'Université de Winnipeg. Il est comptable professionnel agréé et fellow des Comptables professionnels agréés et a été planificateur financier agréé. Tout au long de sa carrière, il a participé à des associations et à des groupes professionnels, dont les Comptables professionnels agréés, Financial Executives International, les planificateurs financiers agréés, The Institute of Internal Auditors, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et le comité d'économie et de fiscalité de la Chambre de commerce du Canada.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

Conseil d'administration	11 sur 11
Comité de direction	4 sur 4
Comité de gestion des risques	9 sur 9
Comité des placements	5 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	9 979	9 979	344 675 \$	✓



Siim A. Vanaselja, CPA, CA
59 ans
Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis le 8 mai 2014

M. Vanaselja a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. De 1994 à 2001, il a occupé d'autres postes de haute direction au sein de BCE Inc. et des membres de son groupe et, de 1989 à 1994, il a été associé au sein de KPMG à Toronto. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il siège également au conseil de TransCanada Corporation et de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., dont il préside les comités d'audit respectifs. Il a déjà siégé au conseil de plusieurs filiales de BCE Inc., du Club de Hockey des Canadiens de Montréal et du Ballet national du Canada, ainsi qu'au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

Conseil d'administration	11 sur 11
Comité d'audit	8 sur 10
Comité de direction	2 sur 2
Comité de gestion des risques	4 sur 6
Comité des placements	2 sur 3

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	7 073	7 073	244 301 \$	✓



Administrateur depuis le 7 mai 2009

M. Walsh est associé et chef des stratégies de Titan Advisors LLC, société de gestion d'actifs, depuis juillet 2015. Il a été président et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital, LLC, société de consultation en placement et de gestion de fonds, de septembre 2011 à juin 2015. Il a été associé directeur de Saguenay Capital, LLC de janvier 2001 à septembre 2011. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du courtage, des marchés financiers internationaux et de la gestion de placements. Il a été pendant de nombreuses années au service de Bankers Trust, où il a occupé des postes de plus en plus importants jusqu'à ce qu'il soit nommé co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux et membre du comité de direction. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie, ainsi qu'à celui de Great-West Financial et de Putnam, et siège au conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

Brian E. Walsh
62 ans
Rye, New York, États-Unis

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS^[1]

Conseil d'administration
Comité de rémunération
Comité de direction
Comité de gouvernance et des mises en candidature
Comité de gestion des risques
Comité des placements

RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2015

11 sur 11
6 sur 7
4 sur 4
3 sur 3
6 sur 9
3 sur 5

TITRES DE GREAT-WEST LIFECO DÉTENUS AU 23 FÉVRIER 2016

Actions ordinaires	Unités d'actions différées ^[2]	Nombre total d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées	Valeur au marché totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées ^[3]	Actionnariat minimal requis : atteint ou en voie d'être atteint ^[4]
AUCUNE	60 029	60 029	2 073 402 \$	✓

[1] L'administrateur a siégé à chacun des comités indiqués pendant la totalité ou une partie de 2015.

[2] Les administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées de la Société. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[2a] Ce nombre comprend les unités d'actions qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes des régimes d'unités d'actions des hauts dirigeants qui sont décrits ci-après.

[3] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 23 février 2016, soit 34,54 \$.

[4] L'actionnariat minimal requis des administrateurs est décrit ci-après.

Afin d'établir une correspondance plus étroite entre les intérêts de ses administrateurs et ceux de ces actionnaires, la Société exige que ses administrateurs deviennent propriétaires d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées, ou d'une combinaison des deux, d'une valeur minimale de 250 000 \$ à l'intérieur de la période de cinq ans suivant la date de leur élection au conseil. Tous les administrateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre l'actionnariat minimal requis.

À la connaissance de la Société, aucun candidat au conseil n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il remplissait son mandat à ce titre ou à l'intérieur de la période de un an suivant la fin d'un tel mandat, a fait faillite, présenté une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, proposé un arrangement ou un concordat avec ses créanciers ou fait l'objet d'un tel arrangement ou concordat ou intenté des poursuites ou fait l'objet de poursuites à cet égard, ou a subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société siègent également au conseil de la Great-West, du Groupe d'assurances London Inc. (le « GAL »), de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. En outre, un certain nombre d'entre eux siègent au conseil de Great-West Financial, de Putnam et d'autres filiales de la Société et la plupart d'entre eux siègent aux comités des conseils de la Société et de ses filiales principales. En contrepartie, la Société et certaines de ses filiales leur versent les sommes indiquées dans le tableau suivant :

Type de rémunération	Montant
Provision annuelle – membres du conseil ^[1]	100 000 \$
Provision annuelle – président du conseil ^[2]	100 000 \$
Provision annuelle – présidents des comités :	
- comité de direction	50 000 \$
- comité des placements	40 000 \$
- comité d'audit	40 000 \$
- comité de gestion des risques	40 000 \$
- comité de révision	10 000 \$
Provision annuelle – membres du comité d'audit	3 000 \$
Jeton de présence aux réunions du conseil et des comités	2 000 \$
Indemnité de déplacement – administrateurs non résidents ^[3]	2 000 \$

- [1] Une tranche de 50 000 \$ de la provision annuelle des membres du conseil est versée sous forme d'unités d'actions différées (les « unités d'actions différées ») à ceux d'entre eux qui résident au Canada ou aux États-Unis dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires qui sont décrits ci-après.
- [2] Si le président du conseil préside aussi un comité, il ne touche aucune provision à ce dernier titre.
- [3] Les administrateurs non-résidents qui assistent aux réunions du conseil ou d'un comité bénéficient d'une indemnité de déplacement pour chaque jour de déplacement à l'étranger qui est nécessaire pour se rendre aux réunions.

Afin d'établir une correspondance plus étroite entre les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires de la Société, la Société, la Great-West, Great-West Financial et Putnam ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées obligatoires ou des régimes d'unités d'actions différées facultatifs (respectivement, les « régimes obligatoires » et les « régimes facultatifs »), auxquels les administrateurs de la Société participent. Aux termes des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis touche une tranche de 50 000 \$ de sa provision annuelle sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes des régimes facultatifs, chaque administrateur peut choisir de recevoir le solde de sa provision annuelle (y compris la provision qui lui est versée à titre de membre d'un comité) et ses jetons de présence entièrement en unités d'actions différées, entièrement en espèces ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans les deux cas, le nombre d'unités d'actions différées octroyé est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi (ce cours moyen pondéré sur les cinq jours ayant précédé l'événement pertinent étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités en question à ce moment-là. En règle générale, au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités en question à la date du rachat. Le produit du rachat est entièrement imposable à titre de revenu au cours de l'année où l'administrateur le reçoit. En 2015, une tranche de 2 599 680 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées.

Le tableau qui suit présente la rémunération versée aux personnes qui ont siégé au conseil de la Société et de ses filiales en 2015 (à l'exception de M. Mahon, dont la rémunération à titre d'administrateur est présentée dans le tableau récapitulatif de la rémunération plus loin dans la présente circulaire) en contrepartie des services que celles-ci ont fournis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Cette rémunération comprend les provisions annuelles, les jetons de présence, les frais de déplacement des non-résidents et les provisions versées aux présidents des conseils et des comités et aux membres de certains comités et se rapporte aux services fournis au sein des conseils et des comités de la Société, de la Great-West, du GAL, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Canada Life Capital Corporation Inc., de The Canada Life Group (U.K.) Limited, de Canada Life Limited, de Irish Life Group Limited (« Irish Life »), de Great-West Financial, de Great-West Life & Annuity Insurance Company de New York et de Putnam.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ^[1]				
Nom	Rémunération gagnée (en dollars)		Attributions obligatoires d'unités d'actions différées (en dollars) ^[3]	Total (en dollars)
	En espèces (en dollars)	Attributions facultatives d'unités d'actions différées (en dollars) ^[2]		
Coutu, M.R.	109 000	93 000	50 000	252 000
Desmarais, A.	NÉANT	175 000	50 000	225 000
Desmarais, P., jr	136 000	6 000	50 000	192 000
Généreux, C.	21 555	93 000	32 555	147 110
Greene, M.M. ^[4]	52 110	41 000	NÉANT	93 110
Hepher, M.L. ^{[4][5]}	131 222	NÉANT	NÉANT	131 222
Hošek, C.M.	109 000	NÉANT	50 000	159 000
Jackson, J.D.A.	148 000	NÉANT	50 000	198 000
McArthur, S.J.	84 555	NÉANT	32 555	117 110
Orr, R.J.	NÉANT	332 000	50 000	382 000
Plessis-Bélair, M.	83 000	NÉANT	50 000	133 000
Rousseau, H.-P.	168 000	14 000	50 000	232 000
Royer, R.	NÉANT	183 000	50 000	233 000
Ryan, T.T.	265 615	295 240	64 000	624 855
Selitto, J.J.	265 340	NÉANT	64 000	329 340
Singh, J.M. ^[4]	259 342	NÉANT	NÉANT	259 342
Szathmáry, E.J.E.	94 000	NÉANT	50 000	144 000
Tretiak, G.D.	262 342	27 000	50 000	339 342
Vanaselja, S.A.	209 293	117 000	50 000	376 293
Walsh, B.E.	105 430	128 330	64 000	297 760

[1] Le tableau ne tient pas compte des sommes versées en remboursement de frais.

[2] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle et des jetons de présence que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs.

[3] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil qui doit être versée à ces derniers sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires.

[4] MM. Hepher et Singh et M^{me} Greene n'ont pas participé aux régimes obligatoires en 2015, étant donné qu'ils ne résidaient ni au Canada ni aux États-Unis.

[5] M. Hepher s'est retiré du conseil en date du 7 mai 2015.

Les sommes indiquées ci-dessus sont généralement versées dans la monnaie du pays où réside l'administrateur, sauf en ce qui concerne MM. Ryan et Vanaselja qui ont été rémunérés en livres sterling ou en euros en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du conseil des filiales européennes de la Société.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit les objectifs du programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société ainsi que les régimes et les pratiques que celle-ci a adoptés à l'intention des personnes qui, en 2015, occupaient les postes de chef de la direction et de chef des services financiers et des trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés (les « hauts dirigeants désignés ») et les attributions dont ces derniers ont bénéficié :

- **Paul A. Mahon** – Président et chef de la direction de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie
- **William W. Lovatt** – Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie (jusqu'au 31 mars 2015, après quoi il a joué un rôle consultatif jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} juillet 2015)
- **Garry MacNicholas** – Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie (nommé le 31 mars 2015)
- **S. Mark Corbett** – Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de la Société
- **Arshil Jamal** – Président et chef de l'exploitation, Europe de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie
- **J. Dave Johnston** – Président et chef de l'exploitation, Canada de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie

Le programme de rémunération que la Société et ses filiales ont adopté à l'intention de leurs hauts dirigeants a pour but de favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

- appuyer l'objectif de la Société qui consiste à augmenter la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme;
- recruter des dirigeants compétents et expérimentés qui contribueront au succès de la Société et de ses filiales, les fidéliser et les rétribuer;
- inciter les hauts dirigeants à réaliser les objectifs annuels fixés quant à leur rendement personnel et aux résultats de leur division et de l'entreprise dans son ensemble;
- promouvoir l'atteinte des objectifs dans le respect du code de conduite professionnelle et de déontologie de la Société (le « code de conduite »);
- fonctionner dans le respect de la réglementation applicable.

Plus précisément, le programme de rémunération des hauts dirigeants récompense les éléments suivants :

- l'excellence dans la conception et l'exécution de stratégies qui augmenteront sensiblement la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme;
- la vision de la direction et l'esprit d'entreprise;
- la qualité du processus de prise de décisions;
- la force du leadership;
- le rendement et les résultats à long terme;
- l'amorce et la mise en œuvre d'opérations et d'activités qui augmentent la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police.

Les comités de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie et de Great-West Financial supervisent leurs programmes de rémunération des hauts dirigeants respectifs. Les conseils et les comités de rémunération reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et sont déterminés à attribuer une rémunération qui tient compte de la mesure dans laquelle les dirigeants contribuent à réaliser les objectifs stratégiques de la Société et permettent à celle-ci d'atteindre de bons résultats et d'augmenter de façon durable la participation des actionnaires et des titulaires de police.

Les comités de rémunération conçoivent et administrent les différents éléments de leurs programmes de rémunération des hauts dirigeants respectifs en s’efforçant d’équilibrer les objectifs à court et à long terme et de faire preuve de prudence lorsqu’ils établissent les critères de rendement, évaluent le rendement et établissent les attributions incitatives. Les comités de rémunération révisent à l’occasion la rémunération globale des hauts dirigeants désignés pour vérifier si elle est concurrentielle par rapport au marché et si elle tient compte de leurs responsabilités, de leur expérience et du rendement dont ils ont fait preuve.

Éléments de la rémunération des hauts dirigeants

Le programme de rémunération des hauts dirigeants comporte cinq éléments principaux :

- le salaire de base;
- la prime incitative annuelle;
- les unités d’actions;
- les options d’achat d’actions ordinaires;
- les prestations de retraite et autres avantages.

Les hauts dirigeants désignés ne touchent aucun salaire ni aucune prime de la Société. C’est à titre de hauts dirigeants des filiales principales de la Société qu’ils ont touché le salaire et la prime indiqués vis-à-vis leur nom dans le tableau récapitulatif de la rémunération (voir la page 23).

Les comités de rémunération de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie et de Great-West Financial établissent le salaire de base, la prime incitative, les unités d’actions et les prestations de retraite dont bénéficieront leurs hauts dirigeants respectifs (y compris les hauts dirigeants désignés), à l’exception du président et chef de la direction. Dans le cas de ce dernier, les comités recommandent le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d’actions à l’approbation du conseil d’administration pertinent. Le comité de rémunération de la Société établit et administre la rémunération à long terme versée sous forme d’options d’achat d’actions ordinaires.

L’objectif premier de chacun des éléments principaux de la rémunération est décrit brièvement dans le tableau qui suit :

Élément	Objectif
Salaire de base	Tenir compte des aptitudes, des compétences, de l’expérience et du rendement du haut dirigeant désigné
Prime incitative annuelle	Tenir compte du rendement donné pendant l’année
Unités d’actions	Établir une correspondance plus étroite entre les intérêts à moyen terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires
Options d’achat d’actions	Établir une correspondance plus étroite entre les intérêts à long terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires
Prestations de retraite	Tenir lieu de revenu au moment du départ à la retraite selon le nombre d’années de service au sein de la Société ou de l’une de ses filiales
Autres avantages	Offrir une protection adéquate en cas de maladie, d’invalidité ou de décès et d’autres avantages possibles visant à renforcer l’aspect concurrentiel de la rémunération totale

a) Salaire de base

Le salaire de base des hauts dirigeants désignés est établi chaque année en fonction des responsabilités inhérentes à leur poste, de leur expérience et du rendement dont ils ont fait preuve, ainsi que de la conjoncture du marché. Le salaire est fondé sur les données recueillies par les filiales de la Société ou par des conseillers professionnels externes en rémunération.

b) Prime incitative annuelle

La prime incitative annuelle a pour but de lier la rémunération des hauts dirigeants désignés aux résultats de la Société et de ses filiales. Des objectifs sont fixés chaque année et doivent à tout le moins comprendre les trois éléments suivants :

- (i) le bénéfice, les frais et les chiffres d'affaires cibles des filiales pertinentes ou d'une unité de celles-ci;
- (ii) le bénéfice de la Société ou de ses filiales;
- (iii) certains objectifs personnels liés à des initiatives stratégiques.

Les primes possibles sont fixées par rapport à chaque objectif au début de chaque année.

Les primes possibles des hauts dirigeants désignés sont exprimées en pourcentage du salaire de base et varient selon le poste, comme l'indique le tableau suivant :

Poste occupé	Pourcentage du salaire de base si les cibles sont atteintes	Pourcentage maximal du salaire de base
Président et chef de la direction de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	100 %	200 %
Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	80 %	120 %
Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de la Société	100 %	150 %
Président et chef de l'exploitation, Canada de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie Président et chef de l'exploitation, Europe de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	90 %	135 %

Les hauts dirigeants désignés peuvent obtenir des primes moindres si les cibles sont atteintes en partie.

À l'occasion, des primes spéciales peuvent être octroyées dans le cadre d'opérations importantes comme des acquisitions.

c) Unités d'actions

Afin d'intégrer une composante à moyen terme au programme de rémunération des hauts dirigeants désignés, la Société permet à ceux-ci de participer au régime d'unités d'actions de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie, dans le cas des hauts dirigeants qui résident au Canada, ou au régime d'unités d'actions de Great-West Financial, dans le cas des hauts dirigeants qui résident aux États-Unis (les « régimes d'unités d'actions des hauts dirigeants »). Conformément à ces régimes, le comité de rémunération pertinent peut attribuer des unités d'actions théoriques (les « unités d'actions ») aux hauts dirigeants désignés (la valeur d'une unité d'action à une date donnée est fondée sur le cours des actions ordinaires à la TSX). En règle générale, le nombre d'unités d'actions attribuées est lié au salaire de base des hauts dirigeants désignés et à leur apport à la Société et à ses filiales d'exploitation principales. Chaque unité d'action est assujettie à une période d'acquisition des droits de trois ans et est payable sous réserve de la continuation de l'emploi, de certaines conditions relatives à l'acquisition des droits et du rajustement du nombre d'unités d'actions pour tenir compte du rendement du haut dirigeant désigné (ou, dans le cas des hauts dirigeants désignés qui sont des employés de Great-West Financial, des résultats de cette dernière) et des dividendes théoriques. Les hauts dirigeants désignés qui participent au régime d'unités d'actions de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs unités d'actions sous forme d'unités d'actions différées; ils ont aussi la possibilité de choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs primes en espèces annuelles sous forme d'unités d'actions différées, auquel cas celles-ci ne leur seront réglées qu'après leur départ.

d) Options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société (le « régime d'options d'achat d'actions »), qui a été approuvé par les actionnaires à l'assemblée annuelle du 24 avril 1996, constitue la composante à long terme du programme de rémunération des hauts dirigeants désignés.

Le comité de rémunération de la Société est responsable de l'octroi d'options aux participants aux termes du régime d'options d'achat d'actions. En règle générale, il effectue ces octrois chaque année. Il tient compte des fonctions et des responsabilités des participants et de l'apport de ces derniers à la réussite de la Société et de ses filiales pour établir si des options doivent être octroyées et, le cas échéant, le nombre d'options à octroyer. L'octroi d'options est assujéti aux modalités du régime d'options d'achat d'actions ainsi qu'aux autres modalités, s'il y a lieu, qui sont stipulées par le comité de rémunération au moment de l'octroi.

Le comité de rémunération estime que les mesures incitatives à long terme que sont les options d'achat d'actions prévoyant un mode d'acquisition différée sont des outils qui jouent un rôle important dans la fidélisation des hauts dirigeants clés et l'harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et de ceux des actionnaires de la Société et contribuent à l'atteinte des résultats obtenus par la Société et ses filiales.

e) Prestations de retraite

La Great-West, la Canada-Vie et Great-West Financial offrent des régimes de retraite aux hauts dirigeants désignés. Les dispositions principales de ces régimes de retraite sont décrites à la page 26. Les objectifs de ces régimes sont les suivants :

- offrir des prestations de retraite adéquates et concurrentielles aux hauts dirigeants qui ont consacré une partie importante de leur vie professionnelle à la Société ou à l'une de ses filiales;
- inciter les hauts dirigeants désignés à demeurer au service de la Société ou de l'une de ses filiales au moyen des dispositions en matière d'acquisition du régime de retraite complémentaire à l'intention des hauts dirigeants et de la formule d'accumulation des prestations de retraite qui y est prévue;
- compléter les prestations prévues par les régimes de retraite enregistrés afin d'intéresser des hauts dirigeants.

f) Autres avantages

La Great-West, la Canada-Vie et Great-West Financial offrent une assurance-maladie, une assurance-vie, une assurance-accidents et une assurance-invalidité aux hauts dirigeants désignés ainsi qu'à tous leurs employés dans le cadre du même programme.

La Great-West offre également à ses employés un régime d'achat d'actions, aux termes duquel MM. Mahon et Johnston peuvent acheter des actions de la Société au moyen de retenues salariales. M. Lovatt était admissible à ce régime jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} juillet 2015. Dans le cadre de ce régime, la Société verse une cotisation correspondant à 50 % de la cotisation du participant (sous réserve d'une cotisation salariale pouvant aller jusqu'à 5 % du salaire), qui sert à acheter des actions de la Société. Tous les employés de la Great-West peuvent participer à ce régime selon des modalités similaires.

Les hauts dirigeants désignés sont aussi admissibles à un nombre restreint d'avantages indirects offerts par la Great-West, la Canada-Vie et Great-West Financial.

Gestion des risques liés à la politique de rémunération

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les comités de rémunération examinent les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques en matière de rémunération de la Société et de ses filiales principales. À cette fin, ils repèrent les politiques ou les pratiques en matière de rémunération qui pourraient inciter les hauts dirigeants à prendre des risques inappropriés ou excessifs et définissent et atténuent les risques qui en découlent et qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur la Société et ses filiales.

Les comités évaluent périodiquement leurs politiques et leurs pratiques en matière de rémunération par rapport à ces risques, y compris celles que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont désignées comme étant susceptibles d'inciter les hauts dirigeants à exposer la Société et ses filiales à des risques inappropriés ou excessifs. Les comités estiment que les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Société et de ses filiales importantes ne sont pas de nature à inciter à la prise de risques inappropriés ou excessifs.

Les comités estiment que le fait que la Société soit une société de portefeuille du secteur des services financiers et que bon nombre de ses filiales d'exploitation principales soient des institutions financières réglementées, qui ont toutes un actionnaire majoritaire ayant une vision à long terme, atténue le risque que les hauts dirigeants exposent la Société ou ses filiales à des risques inappropriés ou excessifs. Comme il est indiqué ci-dessus, les politiques et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société et de ses filiales ont été conçus en vue d'appuyer l'objectif de la Société, qui consiste à augmenter la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme.

Comme il est décrit à la page 20, les primes incitatives annuelles sont établies en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre ont trait aux résultats financiers globaux de la Société ou de ses filiales d'exploitation principales et ne peuvent subir l'influence directe, à un degré appréciable, de l'un ou l'autre des hauts dirigeants désignés. Le comité estime donc que le programme de primes incitatives annuelles n'incite pas à la prise de risques inappropriés à court terme. Comme il est décrit à la page 20, le régime d'unités d'actions des hauts dirigeants oblige ces derniers à détenir leurs unités d'actions pendant au moins trois ans avant de pouvoir acquérir quelque droit que ce soit sur celles-ci, ce qui a également pour effet de les dissuader de prendre des risques inappropriés ou excessifs dans le but d'améliorer les résultats à court terme. En outre, une tranche importante de la rémunération des hauts dirigeants (y compris les hauts dirigeants désignés) leur est versée sous forme d'options d'achat d'actions qui ont habituellement une durée de dix ans et qui sont assujetties à des critères d'acquisition des droits annuels sur une période de cinq ans. De l'avis des comités, étant donné que les titulaires ne peuvent profiter de leurs options d'achat d'actions que si la valeur de la participation des actionnaires augmente à long terme, les dirigeants ne sont pas tentés de prendre des mesures qui seraient avantageuses à court terme, mais qui pourraient exposer la Société à des risques inappropriés ou excessifs à long terme.

Les administrateurs de la Société et les hauts dirigeants désignés sont également assujettis à la politique en matière d'opérations et de déclarations d'initiés de la Société (la « politique relative aux opérations d'initiés »). Cette politique interdit aux administrateurs et aux hauts dirigeants désignés d'acheter des instruments financiers, y compris, pour plus de précision, des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (*exchange funds*), qui sont conçus en vue de couvrir ou de compenser une diminution de la valeur au marché des actions (ou d'équivalents comme des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement, dont la valeur découle de celle de leurs actions) que la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales leur a octroyées à titre de rémunération. Elle interdit également à ces personnes d'acheter ou de vendre des titres de la Société ou des membres de son groupe qui sont des sociétés ouvertes dans le but de les revendre ou de les racheter à l'intérieur d'un délai de six mois en prévision d'une augmentation ou d'une chute à court terme du cours de ces titres ou de vendre de manière générale de tels titres, directement ou indirectement, si elles n'en sont pas propriétaires ou n'en ont pas payé le prix d'achat en totalité.

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau et les notes qui suivent présentent la totalité de la rémunération versée, attribuée ou offerte d'une autre manière aux hauts dirigeants désignés en 2015, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis ou fourniront à la Société et à ses filiales. Les sommes sont exprimées en dollars canadiens. En 2015, M. Corbett résidait aux États-Unis et touchait sa rémunération en dollars américains (le taux de conversion du dollar américain en dollars canadiens utilisé était de 1,28 \$, ce qui correspond au taux moyen utilisé par la Société au cours de l'exercice).

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (en dollars)	Attributions à base d'actions (en dollars)	Attributions à base d'options (en dollars) ^[3]	Rémunération aux termes des régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions (en dollars)	Valeur des régimes de retraite (en dollars)	Toute autre rémunération (en dollars) ^[6]	Total de la rémunération (en dollars)
P.A. Mahon Président et chef de la direction de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	2015	1 064 231	50 000 ^[1] 999 995 ^[2]	1 088 982	1 750 000 ^[4]	1 987 735	188 000 ^[7] 24 106 ^[8]	7 153 049
	2014	964 231	50 000 ^[1] 449 992 ^[2]	1 051 060	1 627 140 ^[4]	3 834 551	216 000 ^[7] 20 002 ^[8]	8 212 976
	2013	800 077	33 242 ^[1] 245 996 ^[2]	410 321	1 416 570 ^[4]	3 950 784	123 242 ^[7] 14 625 ^[8]	6 994 857
W.W. Lovatt Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie ^[9]	2015	369 865	437 388 ^[2]	496 571	368 081 ^[4]	(3 287)	8 848 ^[8] 109 350 ^[10]	1 786 816
	2014	707 838	212 413 ^[2]	185 130	612 651 ^[4]	(482 830)	17 109 ^[8]	1 252 311
	2013	684 358	206 110 ^[2]	180 544	594 789 ^[4] 350 000 ^[5]	1 598 876	16 675 ^[8]	3 631 352
G. MacNicholas Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie ^[9]	2015	571 804	343 186 ^[2]	389 350	597 521 ^[4]	5 295 980	NÉANT	7 197 841
	2014	554 885	166 485 ^[2]	145 299	461 136 ^[4]	448 788	NÉANT	1 776 593
	2013	505 673	118 755 ^[2]	91 520	423 541 ^[4]	948 127	NÉANT	2 087 616
S.M. Corbett Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de la Société	2015	831 162	521 527 ^[2]	284 394	1 072 606 ^[4]	(152 968)	8 471 ^[8]	2 565 192
	2014	741 000	304 141 ^[2]	197 999	916 329 ^[4]	162 695	7 410 ^[8]	2 329 574
	2013	656 734	258 783 ^[2]	186 662	812 125 ^[4]	276 305	6 566 ^[8]	2 197 175
A. Jamal Président et chef de l'exploitation, Europe de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	2015	622 792	436 101 ^[2]	509 150	719 180 ^[4]	382 204	NÉANT	2 669 427
	2014	604 846	242 014 ^[2]	316 965	689 996 ^[4]	474 751	NÉANT	2 328 572
	2013	582 750	233 992 ^[2]	307 008	664 843 ^[4] 500 000 ^[5]	400 716	NÉANT	2 689 309
J.D. Johnston Président et chef de l'exploitation, Canada de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	2015	569 769	399 014 ^[2]	465 423	563 533 ^[4]	4 724	13 740 ^[8]	2 016 203
	2014	549 615	219 998 ^[2]	287 793	542 979 ^[4]	775 612	11 741 ^[8]	2 387 738
	2013	469 646	124 793 ^[2]	109 408	486 199 ^[4]	4 137 280	10 000 ^[8]	5 337 326

- [1] Ces attributions à base d'actions correspondent à la tranche de la provision annuelle qui doit être versée à M. Mahon sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires en contrepartie des services que celui-ci fournit à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales.
- [2] Ces attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions attribuées aux hauts dirigeants désignés aux termes des régimes d'unités d'actions des hauts dirigeants. Les sommes indiquées correspondent à la valeur des attributions calculée d'après la valeur au marché moyenne des actions ordinaires établie conformément aux régimes d'unités d'actions des hauts dirigeants.
- [3] Les attributions à base d'options tiennent compte de la juste valeur à la date de l'octroi des options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. La juste valeur des options à la date de leur octroi a été calculée selon le modèle de Black et Scholes et rajustée pour tenir compte des dividendes. Le facteur de volatilité a été estimé selon la valeur historique mensuelle correspondant à la période écoulée entre la date à laquelle les options ont effectivement été octroyées et la date de levée future présumée. Le rendement sous forme de dividendes a été calculé en divisant le montant du dernier dividende annualisé versé par le prix de levée des options.
- [4] Il s'agit de primes versées dans le cadre du programme de primes incitatives annuelles.
- [5] Il s'agit d'une prime spéciale qui a été versée en 2013 dans le cadre de l'acquisition de Irish Life.
- [6] L'ensemble des avantages indirects et autres avantages personnels consentis à chacun des hauts dirigeants désignés en 2015 n'a pas dépassé le moindre de 50 000 \$ et de 10 % du total du salaire.

- [7] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Mahon à titre d'administrateur de la Société ou de ses filiales, que celui-ci a choisi de recevoir en totalité sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs, sauf pour ce qui est de la tranche de 20 242 \$ qu'il a touchée en espèces en 2013.
- [8] Il s'agit de cotisations versées par la Great-West en complément des cotisations versées par MM. Mahon, Lovatt et Johnston dans le cadre du régime d'actionnariat des employés de la Great-West et de la cotisation versée par Great-West Financial afin d'égaliser la cotisation versée par M. Corbett à son régime de type 401(k).
- [9] M. Lovatt a été vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie jusqu'au 31 mars 2015, sur quoi M. MacNicholas a assumé les responsabilités rattachées à ce poste. M. Lovatt a joué un rôle consultatif auprès de M. MacNicholas jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} juillet 2015.
- [10] Il s'agit d'une indemnité de départ à la retraite qui a été versée à M. Lovatt.

Attributions aux termes des régimes incitatifs

Comme il est décrit plus haut dans la présente circulaire, la Société a un régime d'options d'achat d'actions auquel participent certains des dirigeants et des employés de la Société et de ses filiales. Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles au régime. Un nombre maximal de 65 000 000 d'actions ordinaires, soit 6,55 % des actions ordinaires actuellement en circulation de la Société, peuvent être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. À ce jour, 41 046 176 actions ordinaires, soit 4,13 % des actions ordinaires actuellement en circulation de la Société, ont été émises aux termes de ce régime. En 2015, la Société a octroyé des options permettant d'acquérir 2 793 820 actions ordinaires, soit 0,28 % des actions ordinaires actuellement en circulation. Un nombre total de 14 522 652 actions ordinaires, soit 1,46 % des actions ordinaires actuellement en circulation, demeurent susceptibles d'être émises au moment de la levée des options octroyées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles applicables de la TSX) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation conformément au régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles applicables de la TSX) de la Société ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société, et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période de un an dans le cadre de la levée des options émises et en circulation conformément au régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de la Société ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, au plus 5 % des actions ordinaires en circulation peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne.

Le comité de rémunération établit les personnes qui bénéficieront de l'octroi d'options et fixe le prix de levée des options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la TSX pendant la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi. En règle générale, les options peuvent être levées à raison de 20 % par année dès le premier anniversaire de la date de l'octroi et expirent dix ans après cette date; toutefois, si les options devaient expirer pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les dix jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, leur date d'expiration serait prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la date d'expiration de la période d'interdiction des opérations. En cas de décès ou de cessation d'emploi d'un participant, la période durant laquelle les options peuvent être levées est habituellement réduite selon les circonstances du décès ou de la cessation d'emploi. Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. La Société ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que le conseil d'administration peut modifier le régime ou y mettre fin. Toutefois, certaines modifications stipulées du régime d'options d'achat d'actions (ou des options octroyées aux termes de ce régime) doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de ce régime, la réduction du prix de levée d'une option en circulation, la prorogation de la date d'expiration d'une option en circulation, l'octroi d'une option dont la date d'expiration se situe plus de dix ans après la date de l'octroi, l'octroi au conseil du pouvoir de permettre que des options soient cédées, l'ajout des administrateurs qui ne sont pas des employés à la catégorie de participants admissibles ou la modification du pourcentage maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ou aux initiés.

a) Attributions à base d'options et à base d'actions en cours

Le tableau qui suit présente, pour chacun des hauts dirigeants désignés, à l'égard de chaque attribution, des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été levées et sur toutes les attributions à base d'actions qui avaient été faites au 31 décembre 2015. Les options ont été octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions et les attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions qui ont été attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions des hauts dirigeants, comme il est décrit à la page 20.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée par option (en dollars)	Date d'expiration des options	Valeur des options en jeu non levées (en dollars) ^[1]	Nombre d'unités d'actions non acquises	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions non acquises (en dollars) ^[1]	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions acquises non réglées ou non distribuées (en dollars) ^[1]
P.A. Mahon	150 000	31,26582	12 mai 2018	489 627	46 565	1 607 878	698 892
	65 300	27,15750	28 février 2021	481 424			
	88 500	23,16475	28 février 2022	1 005 825			
	77 600	27,12800	28 février 2023	574 395			
	21 500	28,36298	13 mai 2023	132 591			
	84 000	31,13600	29 février 2024	285 096			
	109 400	30,33400	20 mai 2024	459 042			
	181 800	35,62000	28 février 2025	NÉANT			
W.W. Lovatt	75 000	31,26582	12 mai 2018	244 814	NÉANT	NÉANT	1 525 811
	43 400	27,12800	30 juin 2020	321 247			
	37 400	27,15750	30 juin 2020	275 732			
	33 000	31,13600	30 juin 2020	112 002			
	82 900	35,62000	30 juin 2020	NÉANT			
G. MacNicholas	20 200	27,13407	29 février 2020	149 398	16 385	565 781	526 541
	15 700	27,15750	28 février 2021	115 748			
	24 800	23,16475	28 février 2022	281 858			
	22 000	27,12800	28 février 2023	162 844			
	25 900	31,13600	29 février 2024	87 905			
	65 000	35,62000	28 février 2025	NÉANT			
S.M. Corbett	90 000	37,22197	27 février 2017	NÉANT	26 617	919 093	438 401
	50 000	31,26582	12 mai 2018	163 209			
	30 200	27,15750	28 février 2021	222 650			
	47 800	23,16475	28 février 2022	543 259			
	39 800	27,12800	28 février 2023	294 600			
	32 300	31,13600	29 février 2024	109 626			
	68 200	35,62000	28 février 2025	NÉANT			
	A. Jamal	64 000	35,36070	13 août 2017			
25 000		31,26582	12 mai 2018	81 605			
23 100		27,15750	28 février 2021	170 305			
82 500		23,16475	28 février 2022	937 633			
73 800		27,12800	28 février 2023	546 268			
56 500		31,13600	29 février 2024	191 761			
85 000		35,62000	28 février 2025	NÉANT			
J.D. Johnston	21 300	27,13407	29 février 2020	157 533	19 938	688 466	1 046 903
	22 400	27,15750	28 février 2021	165 144			
	30 300	23,16475	28 février 2022	344 367			
	26 300	27,12800	28 février 2023	194 673			
	51 300	31,13600	29 février 2024	174 112			
	77 700	35,62000	28 février 2025	NÉANT			

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2015, soit 34,53 \$.

b) Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2015

Le tableau qui suit présente, pour chacun des hauts dirigeants désignés, la valeur globale qu'ils auraient réalisée s'ils avaient levé les options d'achat d'actions sur lesquelles ils ont acquis les droits en 2015 aux dates d'acquisition des droits en question. Le tableau présente également la rémunération totale gagnée aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, qui a déjà été présentée dans la colonne de la rémunération aux termes des régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions dans le tableau récapitulatif de la rémunération à la page 23.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits en 2015 (en dollars)	Attributions à base d'actions Valeur à l'acquisition des droits en 2015 (en dollars)	Rémunération aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions – Valeur gagnée en 2015 (en dollars)
P.A. Mahon	894 034	549 914	1 750 000
W.W. Lovatt	1 264 662	1 205 715	368 081
G. MacNicholas	181 922	266 882	597 521
S.M. Corbett	329 299	438 401	1 072 606
A. Jamal	462 852	535 199	719 180
J.D. Johnston	238 395	255 955	563 533

Prestations de retraite

La Great-West, la Canada-Vie et Great-West Financial offrent des régimes de retraite à prestations déterminées à leurs employés respectifs, qui prévoient le versement de prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les prestations annuelles qu'un employé peut toucher aux termes des régimes de retraites enregistrés à prestations déterminées de la Great-West et de la Canada-Vie sont assujetties aux plafonds prévus par la loi. La Canada-Vie offre un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées à certains de ses employés dont les prestations payables aux termes de son régime de retraite enregistré à prestations déterminées sont limitées par la loi. La Great-West offre à certains de ses hauts dirigeants et des hauts dirigeants de la London Life et de la Canada-Vie un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, qui prévoit le versement de prestations de retraite qui excèdent les plafonds prévus par la loi, de sorte que la pension annuelle totale payable aux termes de tous les régimes de retraite corresponde à 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière pour toutes les années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 32,5 ans), réduite à l'âge de 65 ans du montant de la pension maximale payable aux termes du Régime de pensions du Canada à ce moment-là. Les participants au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West sont désignés par voie de résolution du comité de rémunération de la Great-West, qui peut révoquer l'adhésion d'un participant à sa discrétion. Les prestations annuelles qu'un employé peut toucher aux termes du régime de retraite à régime fiscal préférentiel de Great-West Financial sont assujetties aux plafonds prévus par la loi. Great-West Financial offre aussi un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées à certains de ses employés, dans le cadre duquel la pension payable est réduite du montant des prestations de sécurité sociale annuelles maximales payables.

MM. Mahon, Lovatt et Johnson participent au régime de retraite enregistré à prestations déterminées de la Great-West et au régime de retraite complémentaire de la Great-West. MM. Jamal et MacNicholas participent au régime de retraite enregistré à prestations déterminées de la Canada-Vie, au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées sans cumul futur de prestations de la Canada-Vie et au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West. La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant des prestations de retraite globales au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier et des primes des trois années consécutives les mieux rémunérées sur les dix dernières années de service, mais, aux fins de ce calcul, la tranche de la prime qui peut être prise en considération ne peut excéder 125 % du salaire du participant. Le participant a le droit de toucher une pension non réduite aux termes du régime de retraite complémentaire de la Great-West à la première des dates suivantes, soit la date à laquelle il atteint l'âge de 62 ans, s'il compte au moins 30 années de service révolues, ou la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans. Si le participant ne remplit pas ces exigences en matière d'acquisition des droits à la date de son départ à la retraite, il n'aura droit à aucune prestation à partir du régime de retraite complémentaire de la Great-West, à moins que le comité de rémunération ne renonce à appliquer les exigences en question. Le cas échéant, la pension payable sera réduite de ¼ de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date effective du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait été admissible à la pension non réduite et de ½ de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date effective du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de

60 ans. En outre, si les exigences en matière d'acquisition des droits font l'objet d'une renonciation dans le cas d'un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 62 ans, seulement 50 % des primes ouvrant droit à pension versées dans le cadre du régime incitatif annuel seront prises en considération dans le calcul de sa rémunération moyenne de fin de carrière. Normalement, le participant qui a un conjoint au moment de son départ à la retraite touche ses prestations de retraite jusqu'à son décès, soixante paiements étant garantis. Si le participant décède et que la période de paiement garanti a expiré, la personne qui était son conjoint au début du service de la pension, si elle lui survit, aura droit à une rente viagère correspondant à 50 % de la pension du participant. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité de rémunération. MM. Jamal et MacNicholas ont acquis les droits sur les prestations qu'ils ont cumulées aux termes du régime de retraite complémentaire de la Canada-Vie.

M. Corbett participe aux deux régimes de retraite à prestations déterminées de Great-West Financial. Les prestations payables à M. Corbett au moment de son départ à la retraite sont fondées sur 60 % de la rémunération moyenne des 60 mois consécutifs les mieux rémunérés sur les 84 derniers mois de service. Aux fins du calcul de la pension, la rémunération comprend le salaire et les primes avant tous les reports, mais la tranche de la prime qui peut être prise en considération ne peut excéder 125 % du salaire de M. Corbett. Normalement, la prestation de retraite est versée sous forme de rente viagère. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente.

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées offerts aux hauts dirigeants désignés, calculées au 31 décembre 2015.

Nom	Nombre d'années décomptées	Prestations annuelles payables (en dollars)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (en dollars) ^[1]	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (en dollars) ^[2]	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (en dollars) ^[3]	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (en dollars) ^[4]
		À LA FIN DE L'EXERCICE	À 65 ANS				
P.A. Mahon	29,6	1 107 412	1 216 977	18 375 312	1 987 735	167 372	20 530 419
W.W. Lovatt	32,5	824 718	824 718	13 607 077	(3 287)	131 458	13 735 248
G. MacNicholas	30,8	576 613	608 577	6 586 730	5 295 980	10 558	11 893 268
S.M. Corbett	29,0	402 353	1 059 734	11 280 296	(152 968)	1 990 836	13 118 164
A. Jamal	17,4	477 792	870 812	5 833 891	382 204	9 707	6 225 802
J.D. Johnston	32,5	624 927	624 927	9 962 948	4 724	886 749	10 854 421

- [1] L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice correspond à la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis jusqu'au 31 décembre 2014. Cette valeur a été calculée selon la rémunération ouvrant droit à pension effectivement versée en 2014, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue du revenu ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2014, comme il est décrit dans les notes des états financiers consolidés de 2014 de la Société.
- [2] Y compris la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis au cours de l'exercice (déduction faite des cotisations du haut dirigeant désigné), majorée de l'écart entre la rémunération versée et la rémunération présumée de l'exercice.
- [3] Compte tenu de l'effet des sommes attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, de la modification éventuelle des hypothèses actuarielles, des cotisations du haut dirigeant désigné et des autres gains et pertes actuariels, y compris l'effet de la fluctuation du cours du change.
- [4] L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice correspond à la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis jusqu'au 31 décembre 2015. Cette valeur a été calculée selon la rémunération ouvrant droit à pension effectivement versée en 2015, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue du revenu ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2015, comme il est décrit dans les notes des états financiers consolidés de 2015 de la Société.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des hauts dirigeants désignés. La Société n'a conclu aucun contrat de travail avec ses hauts dirigeants désignés et, en cas de cessation d'emploi, les modalités de leurs régimes respectifs régiront le traitement des différents éléments de leur rémunération.

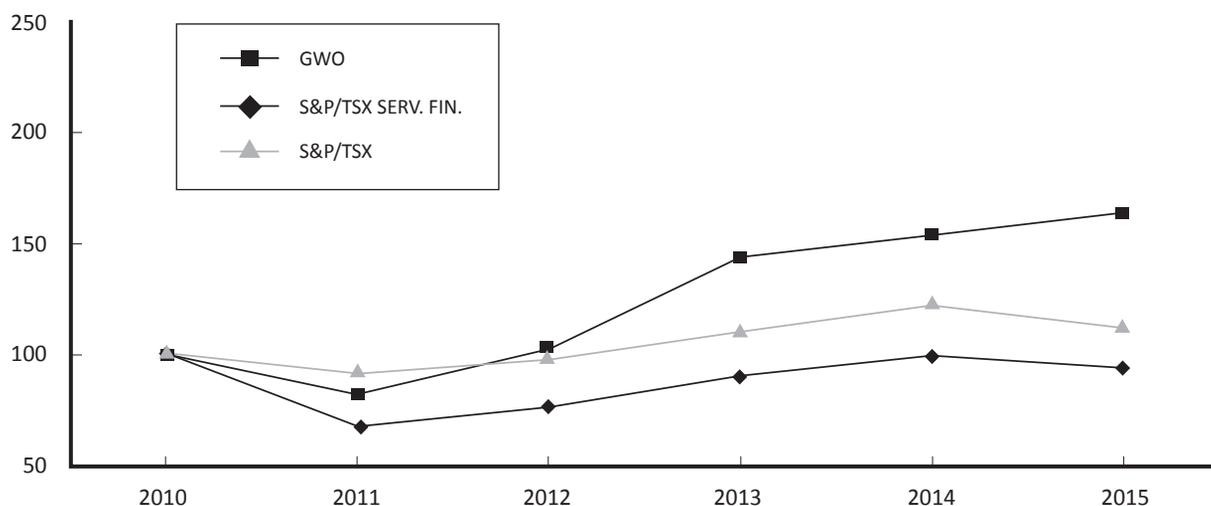
REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DU RENDEMENT

Les graphiques de rendement qui suivent comparent le rendement total cumulatif des actions ordinaires de la Société, pour les actionnaires, au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice TSX Services financiers pendant les périodes de cinq et de dix ans terminées le 31 décembre 2015. Les valeurs de fin d'exercice sont fondées sur la plus-value des actions et présument que les dividendes ont été réinvestis à la date à laquelle ils ont été versés.

Rendements totaux cumulatifs sur cinq ans

Le graphique qui suit présume qu'une somme de 100 \$ a été investie le 31 décembre 2010 dans des actions ordinaires de la Société, dans des titres de l'indice composé S&P/TSX et dans des titres de l'indice TSX Services financiers.

**VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$
EN PRÉSUMANT QUE LES DIVIDENDES ONT ÉTÉ RÉINVESTIS**



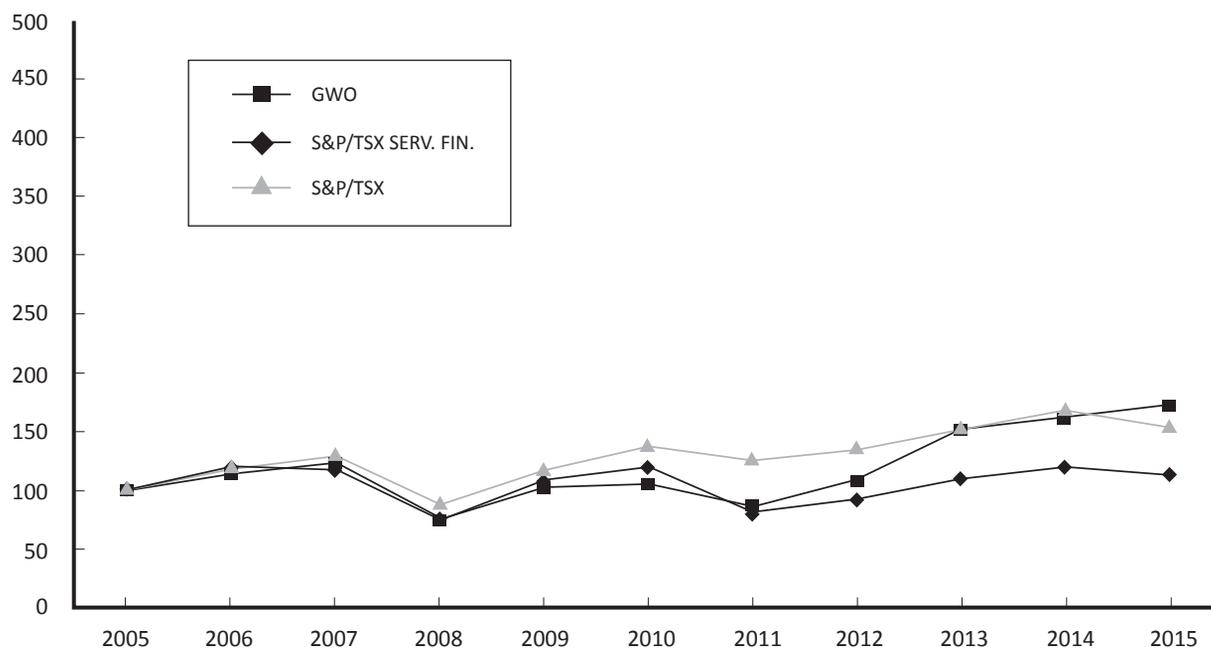
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GWO	100,00	81,49	102,51	143,71	153,23	163,51
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	67,53	76,17	90,68	99,53	94,05
S&P/TSX	100,00	91,29	97,85	110,56	122,23	112,06

La ligne de tendance de la rémunération directe cumulative des hauts dirigeants désignés a été comparée à celle du rendement réalisé par les actionnaires de la Société sur la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2015 et cette comparaison indique une concordance étroite entre ces deux tendances pendant la période en question. Quoi qu'il en soit, la Société établit la rémunération de ses hauts dirigeants selon la politique et les méthodes décrites dans la présente rubrique et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

Rendements totaux cumulatifs sur dix ans

Le graphique qui suit présume qu'une somme de 100 \$ a été investie le 31 décembre 2005 dans des actions ordinaires de la Société, dans des titres de l'indice composé S&P/TSX et dans des titres de l'indice TSX Services financiers.

**VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$
EN PRÉSUMANT QUE LES DIVIDENDES ONT ÉTÉ RÉINVESTIS**



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GWO	100,00	113,49	123,06	74,83	102,50	105,49	85,97	108,14	151,61	161,65	172,49
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	119,21	117,27	74,53	108,53	119,91	80,98	91,33	108,73	119,34	112,77
S&P/TSX	100,00	117,26	128,79	86,28	116,53	137,05	125,11	134,10	151,53	167,52	153,58

TITRES DONT L'ÉMISSION A ÉTÉ AUTORISÉE AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de la Société a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2015, des renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions.

Catégorie du régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises au moment de la levée des options en circulation a)	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation b)	Nombre d'actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options d'achat d'actions (sans tenir compte des titres compris dans la colonne a) c)
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres	14 623 832	30,50 \$	9 421 172
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	14 623 832	30,50 \$	9 421 172

PRÊTS OCTROYÉS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

Le tableau suivant présente l'encours total des prêts que la Société et ses filiales (y compris les prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) ont consentis à leurs administrateurs, à leurs hauts dirigeants et à leurs employés, actuels et anciens (aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant). Ces prêts se composent de prêts hypothécaires résidentiels que la Great-West et la London Life ont consentis à leurs employés.

ENCOURS DES PRÊTS (en dollars) AU 29 JANVIER 2016		
Objet	Envers la Société ou ses filiales	Envers une autre entreprise
Achat d'actions	Néant	Néant
Autres	200 086 134	Néant

NOMINATION DES AUDITEURS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ou ses sociétés devancières sont les auditeurs de la Société depuis 1986. Il est proposé, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de renouveler le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs de la Société jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs doit être approuvé par la majorité des voix exprimées à l'assemblée.

En 2015, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a touché des honoraires de 19 838 074 \$ en contrepartie des services d'audit généraux, de 8 130 034 \$ en contrepartie des services d'audit des fonds distincts et autres fonds, de 6 058 800 \$ en contrepartie des services liés à l'audit, de 2 504 283 \$ en contrepartie des services fiscaux et de 6 332 945 \$ en contrepartie de tous les autres services qu'elle a fournis.

GOVERNANCE

La Société croit à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Elle estime qu'une gouvernance saine est essentielle à sa prospérité et à celle de ses actionnaires.

La Société est une société de portefeuille d'envergure internationale spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, de la gestion d'actifs, des placements, de l'épargne-retraite et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie par l'entremise de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam, de Canada Life Limited et de Irish Life. Tous les administrateurs de la Société siègent également au conseil de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie et la plupart des administrateurs de Great-West Financial et de Putnam siègent également au conseil de la Société. La Great-West, la London Life, la Canada-Vie et Great-West Financial ont adopté essentiellement les mêmes mandats du conseil et des comités et les mêmes structures, processus et pratiques en matière de gouvernance que la Société et le conseil d'administration s'assure que ces filiales ont mis en œuvre ou respectent ces mandats, structures, processus et pratiques.

En 2005, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté *l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (l'« instruction générale »), qui suggère un certain nombre de lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en se reportant aux lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié à tous les égards. Le conseil estime que le système de gouvernance de la Société est efficace, qu'il convient à la situation de celle-ci et que des structures et des méthodes adéquates ont été mises en place afin d'assurer son indépendance par rapport à la direction et le règlement des conflits d'intérêts réels ou éventuels entre la Société et l'un ou l'autre des membres de son groupe. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

Conseil d'administration et comités de celui-ci

Le mandat du conseil, dont celui-ci s'acquitte lui-même ou qu'il délègue à l'un de ses sept comités, consiste à superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et comprend la responsabilité de la planification stratégique, de l'examen des activités, y compris les risques susceptibles de découler des activités diverses de la Société, des politiques en matière de communication de l'information, de la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres contrôles internes, de la gouvernance, de l'orientation et de la formation des administrateurs, de la rémunération et de l'encadrement des membres de la direction principale ainsi que de la rémunération et de l'évaluation des administrateurs.

Le mandat principal du comité de direction consiste à approuver les objectifs stratégiques de la Société, à examiner et à approuver le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations annuels et à en surveiller la mise en œuvre, à examiner les risques susceptibles de découler des activités diverses de la Société, à approuver les politiques en matière de communication de l'information et à superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société durant les périodes au cours desquelles le conseil ne se réunit pas.

Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de la Société et les documents d'information publiés qui comportent des renseignements financiers et à rendre compte de cet examen au conseil, à s'assurer que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de la Société qui comportent des renseignements financiers, à superviser le travail des auditeurs externes et à s'assurer de l'indépendance de ces derniers. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement du chef de l'audit interne, du chef des finances et du chef de la vérification de la conformité, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement; s'assurer de l'indépendance de chacune des fonctions de surveillance et en évaluer l'efficacité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. En outre, le comité d'audit a la responsabilité d'examiner, d'évaluer et d'approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction. Il doit se réunir avec le comité de gestion des risques au moins une fois par année.

Le mandat principal du comité de gestion des risques consiste à recommander au conseil la nomination ou le congédiement du chef de la gestion des risques, à approuver les responsabilités et les pouvoirs qui lui sont confiés et à évaluer son rendement, à évaluer l'efficacité de la fonction de surveillance de la gestion des risques, à examiner et à approuver la structure organisationnelle et les ressources de la fonction de surveillance de la gestion des risques, à examiner la politique de gestion des risques liés à l'entreprise (la « politique de gestion des risques ») et le cadre de tolérance au risque, à examiner et à approuver les politiques et les contrôles servant à repérer et à gérer les risques principaux auxquels la Société est exposée, à s'assurer de la conformité à la politique de

gestion des risques, au cadre de tolérance au risque et aux politiques et contrôles en matière de gestion des risques de la Société et à en évaluer l'efficacité, et à examiner l'incidence des risques sur les stratégies commerciales, les programmes d'immobilisations, les plans financiers et les nouvelles initiatives commerciales. Le comité de gestion des risques doit se réunir avec le comité d'audit et le chef de l'audit interne de la Société au moins une fois par année.

Le mandat principal du comité de rémunération consiste à approuver les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération, à approuver les conditions de rémunération des membres de la direction principale de la Société, à recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction, à administrer les régimes de rémunération à base d'actions et à examiner les plans de relève de la direction principale.

Le mandat principal du comité de gouvernance et des mises en candidature consiste à superviser la démarche en matière de gouvernance de la Société, à recommander au conseil des politiques et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, à évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.

Le mandat principal du comité de révision consiste à exiger que la direction adopte des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations entre parties liées et à examiner et, s'il le juge opportun, à approuver de telles opérations ainsi qu'à recommander au conseil un code de conduite professionnelle et de déontologie applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société.

Le mandat principal du comité des placements consiste à superviser l'ensemble de la stratégie et des activités de la Société en matière de placement, y compris examiner et approuver la politique en matière de placement de la Société et les méthodes, les lignes directrices et les restrictions connexes. Le comité vérifie également si la Société se conforme à cette politique et s'assure que celle-ci concorde avec le cadre de tolérance au risque. Le mandat consiste aussi à examiner et à approuver le programme de placement annuel de la Société et à surveiller le rendement et les résultats consolidés de la Société par rapport à ce programme, à examiner et à approuver les pouvoirs, les responsabilités et l'efficacité du chef des placements de la Société et à examiner les risques qui font leur apparition, les tendances et les rendements qui ont cours sur le marché, les enjeux réglementaires et d'autres questions pertinentes à la supervision de la fonction de placement globale de la Société.

Le conseil et les comités respectifs de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie et de Great-West Financial ont des mandats similaires, sauf en ce qui concerne le comité des placements, dont le mandat principal consiste à examiner le placement des fonds de la société applicable et à s'assurer que chacun se conforme aux politiques, aux normes, aux méthodes et aux lignes directrices en matière de placement et de prêt que le conseil ou le comité du conseil approprié de la société en question a approuvées.

a) Indépendance des administrateurs

Les lignes directrices des ACVM prévoient qu'un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil d'administration de la Société est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur. Toutefois, les lignes directrices des ACVM prévoient en outre qu'un administrateur est réputé avoir un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et donc ne pas être indépendant) si, entre autres choses, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un haut dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de l'émetteur et qu'il a ou non d'autres liens avec l'émetteur dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les lignes directrices des ACVM.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer que les actionnaires réalisent un rendement à long terme. L'actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de la Société, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également membres de la direction de l'actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, telles que la Société, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec la Société est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci.

Si l'on appliquait la démarche des ACVM en matière d'indépendance des administrateurs, cela aurait pour effet d'empêcher la Société et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la surveillance de la Société.

Les questions qui sont susceptibles de se poser dans le cas d'une société contrôlée en ce qui a trait aux conflits d'intérêts ou aux délits d'initié devraient, de l'avis du conseil d'administration, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de la Société prévoit un tel comité, soit le comité de révision, dont il est question plus haut ainsi que ci-après à la rubrique intitulée « Règlement des conflits ».

Les ACVM ont entendu les réserves exprimées par certains émetteurs assujettis, dont la Société, quant à l'opportunité d'appliquer leur définition du concept d'indépendance de l'administrateur aux émetteurs, comme la Société, qui ont un actionnaire majoritaire. Le 19 décembre 2008, les ACVM ont lancé une consultation sur la nouvelle version de l'instruction générale dans laquelle, entre autres choses, la démarche prescriptive actuelle en ce qui a trait à l'appréciation de l'indépendance était remplacée par une démarche plus fondée sur des principes. Bien que le conseil d'administration se soit réjoui de la nouvelle orientation proposée par les ACVM, les ACVM n'ont toujours pas donné suite à ces modifications. Elles ont toutefois indiqué qu'elles considéraient toujours la possibilité de modifier le régime de gouvernance. La Société espère que les ACVM poursuivront leur examen du concept d'« indépendance » applicable aux actionnaires majoritaires et apporteront les modifications nécessaires aussitôt que possible.

b) Règlement des conflits

Il incombe au conseil de veiller à la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société pour le compte de tous les actionnaires. Dans ce cadre, le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de la Société et ceux de la Financière Power et des membres de son groupe. Depuis longtemps, la Société a pour politique de soumettre les opérations qu'elle conclut avec la Financière Power (ou avec les membres du groupe de celle-ci) aux administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Financière Power ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. La Société est une société de portefeuille et, dans la mesure où certaines opérations sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la situation risque davantage de se produire au sein de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie ou de Great-West Financial. La Great-West, la London Life et la Canada-Vie sont des institutions financières réglementées qui sont tenues par la loi d'avoir un comité de révision chargé d'établir un processus d'examen des opérations projetées entre parties reliées afin de s'assurer que les modalités de ces opérations sont au moins aussi favorables pour elles que celles qui ont cours sur le marché. Ces comités de révision sont composés d'administrateurs qui sont indépendants de la direction de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Financière Power ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. La Société et Great-West Financial ont également établi leurs propres comités de révision, qui sont entièrement composés d'administrateurs qui sont indépendants de leur direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Financière Power ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. Les comités de révision de la Société et de Great-West Financial examinent les opérations projetées avec des parties reliées et approuvent seulement celles qu'ils jugent appropriées.

Composition du conseil

Le conseil de la Société compte actuellement 19 membres. Le conseil est d'avis que 18 des 19 administrateurs actuels, soit Marcel Coutu, André Desmarais, Paul Desmarais, jr, Claude Généreux, Chaviva Hošek, David Jackson, Susan McArthur, Jeffrey Orr, Michel Plessis-Bélair, Henri-Paul Rousseau, Raymond Royer, Timothy Ryan, Jerome Selitto, James Singh, Emőke Szathmáry, Gregory Tretiak, Siim Vanaselja et Brian Walsh, sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société. Paul Mahon, président et chef de la direction de la Société, n'est pas indépendant.

Les administrateurs suivants de la Société sont également indépendants au sens des lignes directrices des ACVM : Marcel Coutu, Chaviva Hošek, David Jackson, Susan McArthur, Raymond Royer, Timothy Ryan, Jerome Selitto, James Singh, Emőke Szathmáry et Siim Vanaselja.

Les administrateurs suivants de la Société sont considérés comme n'étant pas indépendants au sens des lignes directrices des ACVM : André Desmarais, Paul Desmarais, jr, Claude Généreux, Paul Mahon, Jeffrey Orr, Michel Plessis-Bélair, Henri-Paul Rousseau, Gregory Tretiak et Brian Walsh. À l'exception de Paul Mahon, qui est président et chef de la direction de la Société, tous ces administrateurs sont actuellement des hauts dirigeants de Power Corporation ou de la Financière Power ou touchent une rémunération à un autre titre de membres du groupe de Power et, de ce fait, sont considérés comme n'étant pas indépendants au sens des lignes directrices des ACVM.

M. Doer et M^{me} Qureshi, qui ne siègent pas au conseil à l'heure actuelle, seront mis en candidature à l'assemblée. Le conseil considère que M. Doer et M^{me} Qureshi sont indépendants de la direction et qu'ils n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société.

La majorité des administrateurs actuels de la Société sont indépendants de celle-ci au sens des lignes directrices des ACVM et, si les candidats proposés sont élus au conseil de la Société à l'assemblée, la majorité des administrateurs de la Société seront, après l'assemblée, indépendants de celle-ci au sens des lignes directrices des ACVM. De plus, comme il a été mentionné plus haut dans la présente circulaire, le conseil est d'avis que, sauf pour ce qui est de Paul Mahon, tous les candidats qui se présentent ou se représentent sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société.

Réunions des administrateurs indépendants

Les membres du conseil et de la plupart des comités du conseil qui sont indépendants de la direction se rencontrent régulièrement hors de la présence des membres de la direction : au moins quatre fois par année dans le cas du comité d'audit et du comité de gestion des risques, au moins trois fois par année dans le cas du comité de rémunération et au moins deux fois par année dans le cas du comité de gouvernance et des mises en candidature. Les administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM ne tiennent pas de réunions régulières hors de la présence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et des membres de la direction.

Composition des comités

Le comité d'audit et le comité de révision se composent uniquement d'administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. Le comité de rémunération et le comité de gouvernance et des mises en candidature se composent uniquement d'administrateurs qui sont indépendants de la direction, ce qui, de l'avis du conseil, permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Toutefois, certains membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité de rémunération sont considérés comme n'étant pas indépendants au sens des lignes directrices des ACVM uniquement du fait qu'ils sont actuellement des hauts dirigeants de Power Corporation ou de la Financière Power ou qu'ils touchent une rémunération à un autre titre de membres du groupe de Power. Tous les administrateurs qui siègent au comité de direction et au comité des placements, sauf un, ainsi que tous les administrateurs qui siègent au comité de gestion des risques, sont indépendants de la direction.

Président du conseil

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant dans l'examen des questions qui lui sont soumises. Toutefois, il est considéré comme n'étant pas un administrateur indépendant au sens des lignes directrices des ACVM, uniquement du fait qu'il est président et chef de la direction de la Financière Power.

Liens des administrateurs

Tous les administrateurs actuels de la Société siègent également au conseil de la Great-West, de la London Life, du GAL, de la CFCV et de la Canada-Vie. Un certain nombre d'administrateurs actuels et de candidats à l'élection au conseil de la Société siègent également au conseil d'autres sociétés qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou à l'étranger. Il y a lieu de se reporter à ce sujet aux antécédents professionnels des administrateurs qui sont présentés dans la présente circulaire.

Mandats du conseil et des comités

Le conseil a adopté une charte pour lui-même et pour chacun de ses sept comités. La charte du conseil est présentée à l'annexe A ci-jointe. Outre le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance et des mises en candidature, le conseil a mis sur pied un comité de direction, un comité de révision, un comité de gestion des risques et un comité des placements. Le mandat de ces comités est décrit plus haut dans la présente circulaire.

Description des postes des présidents du conseil et des comités et du président et chef de la direction

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites du président du conseil et du président de chacun des comités du conseil. De manière générale, le président du conseil et le président de chacun des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité, selon le cas, est en mesure de remplir ses fonctions et ses responsabilités de manière efficace, de planifier et d'organiser les activités du conseil ou du comité, de voir à ce que les fonctions qui sont déléguées aux comités soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin.

Le conseil a approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction. De manière générale, le président et chef de la direction est chargé de gérer le rendement stratégique et les résultats d'exploitation de la Société conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de la Société et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, de gérer les activités courantes de la Société, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de la Société, de créer un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter la Société auprès des principaux intéressés.

Orientation et formation continue

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de l'orientation et de la formation des administrateurs. Tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle du conseil et de ses comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent des renseignements et de la documentation sur les sujets suivants :

- la structure du conseil et de ses comités, y compris les chartes et les descriptions de poste;
- le cadre juridique qui régit l'entreprise, y compris les règlements administratifs et les statuts de constitution;
- l'organisation de la gestion;
- les plans stratégiques, financiers et d'immobilisations actuels;
- les responsabilités de la fonction de surveillance (en ce qui a trait à la conformité, aux finances, à l'audit interne et à la gestion des risques);
- les politiques approuvées par le conseil, y compris le code de conduite et la politique relative aux opérations d'initiés;
- les documents d'information publiés, y compris le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle.

Afin d'aider les nouveaux administrateurs à se familiariser avec la nature et le fonctionnement de l'entreprise de la Société, on leur donne également l'occasion de rencontrer le président du conseil, les présidents des comités du conseil, le chef de la direction et chacun des chefs de l'exploitation, les membres de l'équipe de haute direction de la Société et ceux des filiales d'exploitation principales de celle-ci.

Le programme d'orientation et de formation continue a pour but d'aider les administrateurs à bien comprendre la nature et le fonctionnement de l'entreprise de la Société (et de l'entreprise des filiales d'exploitation principales), le rôle du conseil et de ses comités ainsi que l'apport que l'on attend de chaque administrateur.

Le programme est conçu de façon à faire en sorte que les administrateurs puissent se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions ayant une incidence sur l'exploitation de la Société. Afin que le conseil puisse fonctionner avec plus d'efficacité, les administrateurs poursuivent leur formation continue de la manière suivante :

- Les administrateurs sont informés de l'évolution de la réglementation et des nouvelles tendances en matière de gouvernance à l'échelle mondiale.
- Aux réunions du conseil et des comités, les administrateurs assistent à des exposés portant, entre autres sujets, sur le cadre de tolérance au risque de la Société et la gestion des risques en question, les secteurs d'activité clés, les normes internationales d'information financière, la gestion des capitaux, les nouvelles mesures prises sur le plan de la technologie et la cybersécurité, l'efficacité de la fonction de surveillance, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, la réassurance et la gestion du changement.
- Afin que les administrateurs reçoivent à temps les renseignements dont ils ont besoin, la Société a mis sur pied un système de distribution électronique sécuritaire qui comprend un vaste centre de ressources. Ce centre contient des documents relatifs à la gouvernance, y compris les règlements administratifs, les statuts de constitution, les procès-verbaux des réunions du conseil et des comités, les chartes du conseil et des comités et les descriptions de poste, un aperçu des unités d'exploitation principales, les politiques approuvées par le conseil et d'autres documents d'intérêt.
- Un certain nombre d'administrateurs participent à des séances de formation au Royaume-Uni et en Irlande.

Planification stratégique

Le conseil établit l'orientation stratégique globale, supervise les progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie et examine et approuve les plans stratégiques élaborés par la direction. L'un des éléments de ce processus est la réunion annuelle de deux jours à laquelle les membres du conseil et de la direction se penchent sur les divers enjeux avec lesquels la Société dans son ensemble et ses trois divisions (Canada, États-Unis et Europe & Réassurance) doivent composer. Le conseil discute régulièrement des questions, des possibilités et des défis stratégiques clés, examine les progrès réalisés dans l'exécution des plans stratégiques de la Société et donne des directives quant aux priorités à privilégier. Le cadre de tolérance au risque fait partie intégrante des plans stratégiques de la Société et oriente l'élaboration de stratégies dans le cadre de la séance de planification stratégique annuelle. Les observations et le point de vue du conseil sont intégrés au plan stratégique à long terme de la Société, dont le conseil examine et approuve la version mise à jour chaque année.

Code de conduite professionnelle et de déontologie

Le conseil a adopté le code de conduite qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de la Société. On peut consulter le code de conduite au www.sedar.com ou en obtenir une copie en communiquant avec le chef de la vérification de la conformité de la Société.

Le conseil s'assure que chacun se conforme au code de conduite par l'entremise du chef de la vérification de la conformité de la Société, qui fait les vérifications nécessaires et en fait état au comité d'audit au moins une fois par année. Les dirigeants et les employés doivent signaler à l'agent responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la vérification de la conformité les violations du code de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent et les administrateurs doivent les signaler au conseiller juridique principal de la Société ou au président du conseil. Le chef de la vérification de la conformité remet au comité d'audit un rapport faisant état de toutes les violations signalées et des résultats de toutes les enquêtes.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société (et de ses filiales) doivent confirmer chaque année qu'ils comprennent le code de conduite (qui renferme les normes de conduite professionnelle en matière de conflits d'intérêts) et s'engager à s'y conformer. Conformément au code de conduite, tous les employés doivent faire état de tout conflit d'intérêts réel ou éventuel au responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la vérification de la conformité et les administrateurs doivent en faire état au conseiller juridique principal de la Société ou au président du conseil.

Aucune déclaration de changement important n'a dû être déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'absenter de la réunion pendant que la question est débattue et fait l'objet d'un vote. Si un conflit d'intérêts survient à l'égard d'une question non essentielle, l'administrateur devra en faire état et s'abstenir de discuter de la question et de voter sur celle-ci. Le comité de révision s'occupe de régler les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer la Société et la Financière Power ou les membres du groupe de celle-ci, comme il est décrit dans la présente circulaire.

Mise en candidature et évaluation des administrateurs

Le conseil a mis sur pied un comité de gouvernance et des mises en candidature, qui est chargé de lui recommander des candidats qui possèdent les qualités nécessaires pour s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d'administrateur sur le plan des compétences, de l'expérience en affaires et en finances, des postes de direction qu'ils ont occupés ou occupent actuellement et de l'engagement. Le comité reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recours à une grille qui indique les compétences, l'expérience et les autres qualités que, de l'avis du conseil, l'ensemble des administrateurs devraient posséder. Il examine les champs de compétence et les qualités de chaque membre du conseil chaque année afin d'établir s'il y a des lacunes à combler. Après avoir examiné les qualités des administrateurs en poste et celles dont les candidats, s'ils sont élus, feraient bénéficier le conseil, et pris en considération la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de la Société, le comité choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'évaluer l'apport et l'efficacité du conseil et de son président, des comités du conseil et de chacun des administrateurs. En 2014, il a retenu les services d'un consultant indépendant à qui il a demandé d'évaluer l'efficacité et le rendement du conseil. Les résultats de l'évaluation ont été présentés au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil vers la fin de 2014. Au cours de 2015, le président du conseil et un groupe consultatif

composé d'administrateurs, en collaboration avec le chef de la direction et les hauts dirigeants, ont mis au point les recommandations et défini les priorités en vue d'améliorer l'efficacité du conseil au cours de l'année à venir. Le comité de gouvernance et des mises en candidature est à l'affût de tous les moyens qui pourraient se présenter pour améliorer l'efficacité du conseil et en rend compte au conseil périodiquement.

Diversité au sein du conseil

Bien que le conseil ait pour objectif de recommander les meilleurs candidats en vue de leur élection au conseil, il estime que pour bien remplir son mandat de gérance de la Société, il se doit de s'assurer de bénéficier de la diversité de champs de compétence et de points de vue que des membres provenant de milieux différents peuvent lui offrir. C'est ainsi que, le 12 février 2015, il a adopté une politique sur la diversité qui reconnaît l'importance de la diversité, y compris la diversité hommes-femmes.

La politique sur la diversité, qui comprend des dispositions relatives au recrutement et à la mise en candidature de femmes, prévoit que, dans l'exécution de la fonction qui leur incombe de recommander des candidats au conseil, les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature doivent a) considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité, b) prendre en considération le critère de la diversité, entre autres critères pertinents, pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil, c) examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte des objectifs de la Société en matière de diversité et d) s'assurer qu'au moins une femme figure sur la liste des candidats retenus afin de remplir l'objectif plus précis de la diversité hommes-femmes. La politique prévoit que le comité de la gouvernance et des mises en candidature évaluera le processus de mise en candidature chaque année afin d'établir s'il permet à la Société d'atteindre ses objectifs en matière de diversité.

Le conseil reconnaît que la diversité hommes-femmes est un aspect important à privilégier, les femmes jouant un rôle essentiel pour assurer la diversité de points de vue dans la salle du conseil. À l'heure actuelle, le conseil compte trois femmes, soit 16 % de son effectif. Quatre des candidats à l'élection de cette année sont des femmes. Si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, les femmes constitueront 20 % des administrateurs de la Société. La Société n'a pas fixé de cible quant à la proportion de femmes qui devraient siéger au conseil, car le conseil estime qu'une telle cible arbitraire ne serait pas dans son intérêt.

Le comité de gouvernance et de mises en candidature surveille les progrès réalisés par la Société dans l'atteinte des objectifs de la politique sur la diversité. Depuis que cette politique a été adoptée, la présence féminine a doublé au sein du conseil à la suite de l'élection tenue dans le cadre de l'assemblée annuelle de mai 2015. Le comité de gouvernance et des mises en candidature mesure l'efficacité de la politique sur la diversité en s'assurant que la diversité hommes-femmes est prise en considération dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux administrateurs et en surveillant le nombre de femmes qui siègent au conseil.

Diversité au sein de la direction principale

Bien que le conseil et le président et chef de la direction aient pour objectif de choisir les meilleurs candidats pour combler les postes de direction, ils estiment que, pour faire en sorte que la Société soit bien gérée, ils se doivent de s'assurer que celle-ci bénéficie de la diversité de champs de compétence et de points de vue que des dirigeants provenant de milieux différents peuvent lui offrir. C'est ainsi que, comme il est indiqué ci-dessus, le conseil a adopté le 12 février 2015 une politique sur la diversité qui reconnaît l'importance de la diversité, y compris la diversité hommes-femmes.

La politique sur la diversité énonce la démarche que la Société a adoptée pour favoriser la diversité au sein de sa direction principale. La politique prévoit que, dans le cadre de l'évaluation des candidats aux postes de dirigeants, le président et chef de la direction doit a) considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité et b) s'efforcer de prendre en considération des candidats compétents et intéressés provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte des objectifs de la Société en matière de diversité, y compris l'objectif plus général de la diversité hommes-femmes. Bien que certaines contraintes d'ordre géographique ou d'autres circonstances puissent dans certains cas limiter le nombre de candidatures intéressantes qu'il peut considérer, le président et chef de la direction tente de faire en sorte que les efforts de recrutement soient axés sur le bassin de candidats compétents issus de milieux différents le plus vaste possible dans les circonstances. La politique prévoit que le président et chef de la direction évaluera chaque année le processus de nomination des membres de la direction principale afin d'établir s'il permet à la Société d'atteindre ses objectifs en matière de diversité.

Le conseil et le président et chef de la direction reconnaissent que la diversité hommes-femmes est un aspect important à privilégier, les femmes jouant un rôle essentiel pour assurer la diversité de points de vue au sein de la direction principale. À l'heure actuelle, cinq femmes occupent des postes de haute direction au sein de la Société et de ses filiales principales, ce qui représente 20 % du nombre total de hauts dirigeants. La Société n'a pas fixé de cible quant à la proportion de postes de hauts dirigeants qui devraient être occupés par des femmes, car le conseil estime qu'une telle cible arbitraire ne serait pas dans son intérêt. Pour appuyer l'engagement de la Société à promouvoir la diversité hommes-femmes, les méthodes de recrutement ont été modifiées pour tenir compte de la politique

sur la diversité et la Société et ses filiales principales ont lancé diverses initiatives axées sur le perfectionnement professionnel et l'avancement des femmes.

Durée de l'affectation au conseil

Le conseil n'a adopté aucune politique qui fixerait de façon arbitraire le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou l'âge auquel celui-ci doit se retirer du conseil, car il estime que de telles limites, qui ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs comme la Société et ses filiales qui exercent leurs activités dans un milieu très complexe et technique, ne sont pas dans l'intérêt de la Société. Dans ce contexte, la Société estime que le fait de siéger au conseil pendant de nombreuses années, sans limite arbitraire, est important pour permettre aux administrateurs de bien comprendre ses diverses activités et de faire un apport significatif au conseil. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine chaque année la composition du conseil, y compris l'âge de chacun des administrateurs et le nombre d'années depuis lequel il siège au conseil. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue. Cette façon de fonctionner a toujours bien servi la Société, comme le démontre l'augmentation du taux de roulement des administrateurs au cours des dernières années.

Comité de rémunération

Le conseil a mis sur pied un comité de rémunération, qui est chargé d'approuver (ou, dans le cas du président et chef de la direction, de recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des membres de la direction principale de la Société. Le comité de rémunération recommande également à l'approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil, des présidents des comités du conseil et des membres des comités du conseil. De plus, il approuve les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération des employés, recommande à l'approbation du conseil les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération à base d'actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés qu'il juge appropriés et administre les régimes de rémunération incitatifs et les régimes de rémunération à base d'actions de la Société. Le conseil de chacune des filiales d'exploitation principales de la Société a également mis sur pied un comité de rémunération dont le mandat est similaire. La méthode utilisée pour établir la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société est décrite plus amplement aux rubriques « RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS » et « RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS », respectivement, de la présente circulaire.

En 2014 et en 2015, sous la direction du comité de rémunération, la Société a retenu les services de Mercer (Canada) limitée (« Mercer ») à titre de consultant chargé de recueillir et d'analyser des données sur la rémunération des hauts dirigeants qui pourraient servir dans le cadre de l'examen de programmes et de politiques de rémunération futurs et d'examiner la rémunération du chef de la direction et du chef de l'exploitation. Mercer fournit également des services qui ne sont pas liés à la rémunération des hauts dirigeants à la Société et à certaines de ses filiales. Ces services comprennent principalement des services de consultation et des services actuariels relatifs aux régimes de retraite, y compris aux fins de la présentation des états financiers et des litiges en matière de retraite, et des services de consultation en matière d'avantages sociaux, d'administration, de placement et de ressources humaines. Ni le conseil d'administration ni le comité de rémunération ne sont tenus d'approuver ces services au préalable.

Mercer a touché les honoraires suivants pour les exercices 2014 et 2015 :

	2014	2015
Honoraires liés à la rémunération des hauts dirigeants	196 000 \$	195 700 \$
Tous les autres honoraires	5 004 000 \$	5 256 000 \$

Dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, les honoraires que les membres du groupe de la Société, soit Power Corporation, la Financière Power et la Société financière IGM Inc., versent à des consultants en rémunération sont décrits dans leurs circulaires de sollicitation de procurations de la direction de 2016 respectives.

Le comité de rémunération de la Société se compose de Jeffrey Orr (président du comité), Marcel Coutu, André Desmarais, Paul Desmarais, jr, David Jackson, Timothy Ryan et Brian Walsh. Bien que tous les membres du comité de rémunération soient indépendants de la direction de la Société, seuls MM. Coutu, Jackson et Ryan sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. MM. Orr, A. Desmarais, P. Desmarais, jr et Walsh ne sont pas considérés comme indépendants au sens des lignes directrices des ACVM uniquement du fait qu'ils sont des hauts dirigeants de Power Corporation ou de la Financière Power ou qu'ils touchent une rémunération à un autre titre de membres du groupe de Power et, par conséquent, la Société considère qu'ils sont indépendants. Les membres du comité de rémunération ont une vaste connaissance pratique du secteur des services financiers à

l'échelle de la haute direction. Ils ont de l'expérience dans la gestion financière de grandes sociétés par actions et connaissent les répercussions des risques liés à l'exploitation sur la rentabilité future et les structures et processus de rémunération. Ils ont déjà siégé à d'autres comités de rémunération et le fait qu'ils soient indépendants de la direction garantit l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société.

Avant la mise sur pied du comité de rémunération en mai 2003, le comité de direction et le comité d'administration du régime d'options d'achat d'actions étaient chargés des questions relatives à la rémunération. André Desmarais et Paul Desmarais, jr siègent à au moins l'un de ces comités depuis 1997 et M. Orr siège au comité de direction de la Société depuis 2005. En plus de leurs antécédents professionnels dans le milieu des affaires, de leur expérience à titre de dirigeants et de leur participation à d'autres sociétés (voir les antécédents professionnels présentés à la rubrique « Élection des administrateurs »), les membres du comité de rémunération siègent depuis longtemps à des comités de rémunération. Le texte qui suit décrit l'expérience directe de chacun des membres du comité de rémunération qui est pertinente aux responsabilités qui lui incombent relativement à la rémunération des hauts dirigeants. Grâce aux postes qu'ils ont occupés, qui sont décrits ci-dessous, les membres du comité de rémunération ont participé à l'élaboration, à la mise en œuvre ou à l'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services financiers ou d'autres secteurs. Ils puisent dans cette expérience pour aider le comité de rémunération à prendre les décisions requises sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques de la Société en matière de rémunération.

M. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de la Financière Power et il préside le comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2008, celui de Great-West Financial depuis juillet 2008, celui de Putnam depuis janvier 2008 et celui de la Société financière IGM Inc., du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie Inc. depuis août 2005. Il siège au comité de rémunération de Great-West Financial depuis juin 2005, à celui de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2006 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. M. Orr a siégé au comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Chez BMO Nesbitt Burns Inc. et à la Banque de Montréal (de 1981 à 2001), il a acquis une vaste expérience en matière de conception, de mise en œuvre et de surveillance de l'administration de divers régimes et programmes de rémunération. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers et y a occupé un certain nombre de postes de direction, dont le poste qu'il occupe actuellement chez la Financière Power et les postes qu'il a occupés auparavant : président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc., président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc., vice-président du conseil du Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. Marcel Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. À ce titre, il a contribué à la conception des programmes incitatifs à long terme et siégé aux comités de rémunération de celles-ci pendant de nombreuses années. Il siège au comité de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield Asset Management Inc. et au comité des ressources humaines et de rémunération d'Enbridge Inc. Il siège au comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2009, à celui de Power Corporation depuis mai 2012 et à celui de Great-West Financial et de Putnam depuis mai 2014. Il est membre du comité de retraite du conseil d'administration du Calgary Exhibition and Stampede.

M. André Desmarais est co-président exécutif du conseil de la Financière Power et président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de Power Corporation. Il siège au comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life et de Great-West Financial depuis mai 2003, à celui de la CFCV et de la Canada-Vie depuis juillet 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité de rémunération de la Société financière IGM Inc. et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui du Groupe Investors Inc. depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004 ainsi qu'au comité de direction de la Société financière IGM Inc. depuis avril 1998. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. Paul Desmarais, jr est co-président exécutif du conseil de la Financière Power et président du conseil et co-chef de la direction de Power Corporation. Il siège au comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life et de Great-West Financial depuis mai 2003, à celui de la CFCV et de la Canada-Vie depuis juillet 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité de rémunération de la Société financière IGM Inc. et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui du Groupe Investors Inc. depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004 ainsi qu'au comité de direction de la Société financière IGM Inc. depuis septembre 1986. Il est membre du comité de rémunération de GDF Suez depuis la fusion de Gaz de France et de Suez S.A. qui a eu lieu en juillet 2008 et, de mai 2001 à juillet 2008, il a été membre du comité de rémunération de Suez S.A. Il préside le comité des mises en candidature et de rémunération de LafargeHolcim depuis mai 2015. Il a siégé au comité de rémunération d'Imerys de juin 1993 à janvier 2003. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1981, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. David Jackson est actuellement avocat-conseil principal au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont il a été l'un des associés jusqu'en 2012. De 1995 à 2001, il a été le président du conseil du cabinet. Pendant cette période, il a présidé le conseil et le comité de rémunération et participé à l'examen et à la mise en œuvre du programme de rémunération du cabinet. Il siège au comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2015. Il a déjà siégé aux comités de rémunération ou de direction ou à des comités comparables responsables de la rémunération des hauts dirigeants de plusieurs autres sociétés ouvertes, fermées et à but non lucratif.

M. Timothy Ryan siège au comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de la CFCV, de Great-West Financial et de Putnam depuis mai 2014. Il a siégé au comité de rémunération de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie de mai 2011 à mai 2013 et à celui de Putnam de mai 2009 à avril 2013. Il siège au comité de rémunération de Santander Holdings USA, Inc. et de Santander Bank, N.A. depuis décembre 2015. Il a siégé au comité de rémunération de la filiale de courtage de JPMorgan de 1993 à 2008 et au comité de rémunération de Lloyds Banking Group PLC de 2010 à 2013.

M. Brian Walsh est associé et chef des stratégies de Titan Advisors LLC. Il siège au comité de rémunération de Great-West Financial depuis mai 2003, à celui de Putnam depuis janvier 2008 et à celui de la Société, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2009.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société au www.sedar.com. Les actionnaires peuvent communiquer avec la vice-présidente et secrétaire générale, au 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, pour obtenir un exemplaire des états financiers et du rapport de gestion de la Société. Les renseignements financiers sont donnés dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice terminé de la Société.

La Société se réserve le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être l'un de ses actionnaires.

On peut obtenir les renseignements sur le comité d'audit de la Société qui sont exigés par l'article 5.2 du règlement 52-110 à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle 2015 de la Société, qui a été déposée au www.sedar.com.

PROPOSITIONS

Si une personne ayant le droit de voter veut soumettre une proposition à la Société en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an prochain, elle devra le faire au plus tard le 25 novembre 2016.

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration a approuvé la teneur de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et en a autorisé l'envoi.

La vice-présidente et secrétaire générale,



L.A. Speers

Le 23 février 2016

ANNEXE A

GREAT-WEST LIFECO INC. CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RUBRIQUE 1. COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») doit se composer d'au moins sept membres, dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination. La majorité des administrateurs ne doivent être ni des dirigeants ni des employés de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

RUBRIQUE 2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil doit respecter le processus suivant :

- 1. Réunions** Le conseil doit se réunir au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à quelque endroit que ce soit au Canada ou à l'étranger et doit se réunir périodiquement en l'absence des représentants de la direction.
- 2. Conseillers** Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions et responsabilités.
- 3. Quorum** Aux réunions du conseil, la majorité des membres du conseil constitue le quorum.
- 4. Secrétaire** La secrétaire générale ou le secrétaire adjoint, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant), remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- 5. Convocation des réunions** Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par le président du comité de direction, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un membre du conseil à une telle réunion constitue une renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.
- 6. Réunion du conseil suivant l'assemblée annuelle** Aussitôt que possible après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil doit tenir, sans en donner avis, une réunion des administrateurs nouvellement élus qui sont alors présents, à la condition que ceux-ci constituent le quorum, dans le cadre de laquelle les administrateurs peuvent nommer les dirigeants, le président du conseil et les membres et le président de chaque comité du conseil et traiter des autres questions qui leur sont soumises.

RUBRIQUE 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le conseil supervise la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

1. **Planification stratégique** Le conseil approuve les objectifs stratégiques de la Société et, dans ce contexte, il examine les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question, examine les risques inhérents aux diverses activités de la Société et examine et approuve les plans et les initiatives stratégiques de la direction. En outre, le conseil examine et approuve le plan d'affaires, le plan financier et le programme de gestion des immobilisations consolidé annuels de la Société.
2. **Structure organisationnelle et fonctions de contrôle** Le conseil approuve la structure organisationnelle de la Société ainsi que les politiques conçues en vue de favoriser l'indépendance des fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de gestion financière, d'actuariat et de conformité.
3. **Examen des activités** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) superviser la façon dont la direction met en œuvre le plan d'affaires, le plan financier et le programme de gestion des immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;
 - b) superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société;
 - c) approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions et opérations importantes sur le plan des affaires et des placements ainsi que les politiques importantes;
 - d) examiner et superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui sont d'ordre réglementaire, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.
4. **Politiques en matière de présentation et de communication de l'information** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans la mesure nécessaire et permise et, au besoin, examiner certains documents d'information;
 - b) approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation.
5. **Contrôle financier** Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :
 - a) en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les systèmes d'audit interne et externe et les contrôles financiers appropriés;
 - b) en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
 - c) en examinant et en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les notices annuelles et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société;
 - d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
6. **Gouvernance** Le conseil supervise la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.

- 7. Membres de la direction principale** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) approuver la description de poste du président et chef de la direction et la nomination de celui-ci (et, le cas échéant, son congédiement et son remplacement) et examiner et approuver les critères servant à établir sa rémunération, évaluer son rendement par rapport à ces critères et établir sa rémunération en fonction de cette évaluation;
 - b) approuver la nomination des membres de la direction principale, approuver leur rémunération et superviser l'évaluation de leur rendement;
 - c) approuver les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération à base d'actions et les autres régimes de rémunération des membres de la direction principale et approuver les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération qui s'appliquent aux employés de la Société;
 - d) superviser le plan de relève de la direction principale de la Société.
- 8. Orientation et formation des administrateurs** Tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle et les responsabilités du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur et les administrateurs en poste sont tenus au courant de l'évolution de ces questions.
- 9. Code de conduite** Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite professionnelle et de déontologie (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, de la dénonciation, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.
- 10. Président du conseil** Le conseil approuve la description de poste du président du conseil.
- 11. Comités du conseil** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) mettre sur pied un comité de direction, un comité d'audit, un comité de gestion des risques, un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité de rémunération et les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
 - b) approuver la description de poste du président de chaque comité du conseil;
 - c) obtenir la certitude que chacune des filiales d'exploitation principales a mis sur pied, outre les comités dont il est question en a) ci-dessus, un comité des placements.
- 12. Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
 - b) approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
 - c) évaluer de façon régulière la structure, la composition, le nombre de membres, l'efficacité et l'apport du conseil et des comités de celui-ci et l'apport de chacun des administrateurs.

13. Surveillance des filiales Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) obtenir la certitude que chacune des filiales principales a élaboré une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société;
- b) s'assurer que les conseils d'administration des filiales principales se composent en grande partie d'administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
- c) compter sur les conseils d'administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
- d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d'entre elles et sur les questions exigeant l'approbation ou l'appui du conseil de la Société.

RUBRIQUE 4. ACCÈS À L'INFORMATION

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société qu'il juge nécessaire ou souhaitable de consulter pour remplir ses fonctions et ses responsabilités.

RUBRIQUE 5. EXAMEN DE LA CHARTE

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu'il juge appropriées.

GREAT-WEST
LIFECO INC.

Le présent rapport est imprimé sur du papier contenant au moins 30 % de fibres recyclées après consommation. Lorsque vous aurez terminé la lecture du présent rapport, veuillez le mettre au recyclage. Vous pouvez également le télécharger en vous rendant à l'adresse www.greatwestlifeco.com.

